



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence de l'eau
Artois-Picardie



RAPPORT d'activité 2020



CONSEIL D'ADMINISTRATION (Au 31 décembre 2020)

Il est composé de 35 membres :

•Le président, nommé par décret
du Président de la République :
Monsieur Michel LALANDE

•11 représentants des
collectivités territoriales parmi
lesquels l'un est nommé
vice-président du Conseil
d'Administration :
Monsieur Paul RAOULT

•11 représentants du collège
des usagers, désignés par et
parmi les membres du Comité
de bassin, parmi lesquels l'un est
nommé vice-président du Conseil
d'Administration :
Monsieur Patrick LEMAY

•11 représentants de l'État et de
ses Etablissements publics ;

•1 représentant du personnel de
l'Agence de l'eau.

Edité en mars 2021 par l'Agence
de l'eau Artois-Picardie
Photo en couverture :
Zone humide de Méricourt sur
Somme - photo AEAP

ÉDITO	p.3
■ 2020, EN CHIFFRES	p.4
■ TEMPS FORTS	p.6
■ LES INSTANCES	p.8
■ LES AIDES	p.10
Accompagner l'adaptation au changement climatique	p.12
Protéger les eaux littorales.....	p.13
Préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques.....	p.14
Soutenir l'engagement des collectivités.....	p.20
Accompagner les territoires les plus fragiles.....	p.22
Contribuer aux actions des industriels.....	p.24
Favoriser les pratiques agricoles pour une eau de qualité.....	p.26
Promouvoir une gestion quantitative durable et économe.....	p.28
■ LES REDEVANCES	p.30
Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions	p.31
Assurer la perception des redevances.....	p.33
■ LA GOUVERNANCE LOCALE	p.34
Faire vivre et renouveler les instruments de planification.....	p.35
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).....	p.37
■ LA COOPERATION INTERNATIONALE	p.38
Accompagner les pays en développement dans le domaine de l'eau.....	p.39
■ LA SENSIBILISATION	p.42
Sensibiliser tous les publics.....	p.43
■ LA CONNAISSANCE	p.44
Mettre à disposition du public des données environnementales fiables.....	p.45
Connaitre la qualité des masses d'eau.....	p.47
■ LES MOYENS ET LES RESULTATS	p.46
La réalisation du budget.....	p.49
Les moyens humains.....	p.50
Résultats 2020 des indicateurs du Contrat d'Objectifs.....	p.52
Organigramme.....	p.53
■ LE RENOUVELLEMENT DU CA EN 2021	p.54

ÉDITO



Thierry VATIN,
Directeur Général de l'Agence de
l'eau Artois-Picardie

2020, une solidarité pour l'eau exceptionnelle !

L'année 2020, et sa crise sanitaire inédite dans notre quotidien, a marqué chacun d'entre nous. Elle a aussi touché durement l'activité d'un grand nombre d'entreprises, tous secteurs confondus.

L'agence de l'eau a, malgré de nombreuses contraintes, qu'elles soient techniques ou humaines, continué son activité et joué son rôle de soutien des secteurs économiques liées à l'eau et des collectivités. Chacun, dans toutes les composantes de notre établissement, a démontré ses capacités à assurer ses missions, de manière motivée et investie. C'est ce qui nous a permis de répondre à cette crise, dès le mois de juin dernier, avec le « Plan de reprise », puis avec le « Plan de relance » à la fin de l'année.

Dès le mois de mai, puis fin juin et courant novembre, nous avons fait adopter une série de mesures pour permettre à la fois une reprise de l'activité de nos partenaires mais aussi une facilité en terme de liquidités pour mener à bien leurs actions. Au total, pour ces plans de reprise et de relance, ce sont 84 M€ qui sont injectés en 2020 et 2021 pour la mise en œuvre de mesures d'urgence, pour booster la reprise économique et contribuer à l'amélioration de la ressource en eau.

Enfin, à l'aube de la grande consultation sur le SDAGE et son programme de Mesures qui a lieu de mars à septembre 2021, nous avons réussi à préparer l'avenir en organisant des réunions de concertation dans les territoires de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Ces réunions avaient pour objectif de présenter nos objectifs et actions pour 2022-2027, et ainsi recueillir les avis de tous les acteurs de terrain concernés par la gestion de la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité: diagnostic dans chaque territoire, enjeux, objectifs à atteindre à l'horizon 2027 et au-delà, une « feuille de route » pour chacune des 100 masses d'eau en concertation avec tous les acteurs. Ces réunions de concertation dans chacun des 15 sous-bassins furent une vraie réussite. C'est dans le prolongement de cette démarche que nous nous sommes engagés dans la préparation d'une opération de communication de grande envergure vers le grand public, pour être au rendez-vous de la consultation du public sur le SDAGE de 2021.

Cette mobilisation de tous les habitants du bassin est indispensable pour gagner cette bataille pour l'eau en qualité et quantité. Il nous faut sortir de « l'entre soi » des quelques centaines de militants dans le domaine de l'eau pour chacun devenir acteur.

Plus que jamais, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie reste présente pour mobiliser ses moyens et compétences afin que tous ensemble, nous puissions faire face à cette crise économique et continuer à innover pour l'eau, la biodiversité et les milieux marins.

La solidarité reste essentielle pour continuer à œuvrer et protéger cette ressource si précieuse et vitale, l'eau!

2020, EN CHIFFRES

4,58 €



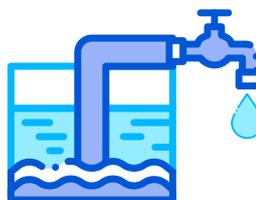
PRIX MOYEN DU M³ D'EAU EN 2020 SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

(POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³)

49 MILLIONS D'EUROS

C'est le montant supplémentaire d'engagements votés par budget rectificatif, afin de mettre en œuvre le plan de reprise décidé par l'Agence pour aider ses partenaires dans la crise sanitaire

769,1 Mm³



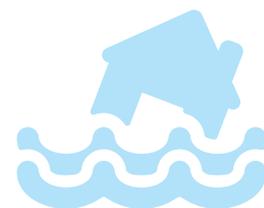
ont été prélevés en 2019 (1 an de décalage pour l'obstention des données) sur le bassin Artois-Picardie, tous usages confondus, y compris pour l'alimentation des canaux



DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉ-DÉCLARATION EN 2020, contre 93,42 % en 2019.

34,84%

PART DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2020





74,85 km
de cours d'eau
ont été restaurés

et **46** OUVRAGES RENDUS
FRANCHISSABLES en 2020, dont
35 SUR DES COURS D'EAU
CLASSES EN LISTE 2 du code de
l'environnement.

954 857 m²

de surfaces ont été
désimperméabilisées ou
déraccordées du réseau
unitaire



700

c'est le nombre de
participants aux 13
réunions de la **TOURNEE
DES SAGE** pour évoquer le
futur **SDAGE 2022-2027**

organisées en septembre et
octobre 2020



39,67 MILLIONS D'EUROS

C'est la somme des aides engagées sur le renouvellement
des installations d'eau potable et d'assainissement auprès
des collectivités situées au sein de zones de revitalisation
rurale ou dans les zones peu denses dont le revenu par
habitant est inférieur à la moyenne du bassin (sur base
des données 2015)



2020, LES TEMPS FORTS

Une communication sur un plan d'urgence de 49 M€ inédit

La dernière édition du magazine « Contre-Courant » de l'agence a été dédiée à ces mesures exceptionnelles, par ailleurs activement relayées sur les médias sociaux. Artois-Picardie est la seule agence de l'eau en France à avoir voté dès début mai, puis fin juin, un budget rectificatif pour faire face à la crise sanitaire, contribuant ainsi à la relance de l'économie du bassin tout en améliorant la qualité des eaux ! La solidarité reste essentielle pour continuer à œuvrer et protéger notre ressource si précieuse !



La carte de qualité des eaux de baignade, véritable accompagnement du déconfinement

Avec l'Agence Régionale de Santé, publication du palmarès pour nos 43 sites de baignade (38 en eau de mer et 5 en eau douce) dont la grande majorité dispose d'une qualité d'eau suffisante au regard des normes destinées à prévenir les risques sanitaires. Au sortir du confinement, l'intérêt a été encore plus important que les années précédentes.



Une assemblée générale de rentrée, participative et délocalisée, pour sortir grandis du confinement

Accueillie par l'Agence Nationale de Gestion des Droits des Mineurs sur son site de Noyelles-sous-Lens, une centaine d'agents a pu se retrouver en présentiel, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Cette journée a donné une bonne place à l'expression de chacun en ateliers ou en plénière, pour ressouder des liens directs, partager son vécu de cette période inédite de confinement, et partager la feuille de route de la communauté de travail.



Credit Photo : AEAP

Une adaptation nécessaire, accélérée, et durable de nos modes d'échanges inter personnels

Conférence des chefs de services, comité de direction, bulletin d'information, et autres réunions de travail ont basculé en mode virtuel. A l'instar des RDV internes « 30' pour comprendre » permettant désormais au personnel de l'agence de suivre aussi à distance ces temps d'échanges très attendus, sur des informations métiers aussi diverses que variées. 2020 a ainsi permis d'en savoir plus sur :

- L'état des lieux servant à revoir le SDAGE pour 2022 ;
- L'articulation entre les assises de l'eau, les projets de territoires de gestion de l'eau et les appels à projets de l'agence ;
- ou encore ce que l'entrée en vigueur d'une direction des systèmes d'information mutualisée inter-agences de l'eau changera dans le quotidien,
- la problématique Erosion des sols du bassin,
- ou les Médias sociaux de l'agence et la future charte interne utilisateurs.



Success story de la campagne nationale « En immersion » des agences de l'eau

La campagne met en avant les 6 Agences, l'OFB, le MTE et les services de l'Etat au fil de thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques.

La web série, pour ses séquences vidéos, ses infographies et ressources fournies pour le « décryptage » a mis à contribution en 2020 l'expertise d'Artois-Picardie sur les thématiques « Les poissons migrateurs garants de la continuité écologique » et restauration des cours d'eau « Et au milieu coule une rivière restaurée ».

Ces épisodes ont battu des records de fréquentation en moyenne sur les 2 ans d'existence de la campagne, en termes de pages consultées (+118%), d'utilisateur unique touché (+93%) et d'interactions.



Mobiliser le grand public : La préparation d'une consultation d'envergure sur la feuille de route 2022-2027

Atteindre à l'horizon 2027, 50 % des masses d'eau de surface en bon état écologique est l'objectif très ambitieux du prochain SDAGE 2022-2027. L'enjeu de la consultation du public de 2021 est de mobiliser, entre le 1er mars et le 1er septembre, tous les acteurs de l'eau et tous les citoyens, qui contribueront à relever ce défi.

En 2020, l'agence a construit une stratégie de concertation, de débats et de communication à la hauteur de l'enjeu, et élaboré un plan d'actions, en phase avec les préoccupations des citoyens du bassin Artois-Picardie (exprimées en décembre lors d'un sondage d'opinion).

En parallèle, l'agence a organisé au plus proche des territoires la concertation sur le projet de SDAGE, avec une tournée des SAGE du bassin, par ailleurs partenaires relais locaux de la consultation.





LES INSTANCES DE BASSIN





Les instances de bassin s'organisent autour de 2 assemblées centrales : le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration.

Le Comité de Bassin (CB) composé de 80 membres est une assemblée dont le président actuel est André FLAJOLET, qui réunit dans une démarche de démocratie participative, les acteurs publics ou privés agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, industries, agriculteurs, associations, Organisations Non Gouvernementales, consommateurs mais aussi les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Il s'appuie sur 3 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification
- la Commission Permanente Eau et Agriculture ;
- la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable

Le Conseil d'Administration (CA) composé de 35 membres est l'organe décisionnel de l'Agence de l'eau. Présidé par Monsieur Michel LALANDE, préfet coordonnateur de bassin, il s'appuie sur 2 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- la Commission Permanente des Interventions
- la Commission Permanente Programme

Ces instances seront renouvelées dans leur composition et leurs membres en 2021.

Les instances du bassin Artois-Picardie se sont réunies 16 fois durant l'année 2020 avec l'organisation de :

- 3 Comités de Bassin
- 4 Conseils d'Administration
- 3 Commissions Permanentes des Interventions
- 3 Commissions Permanentes des Milieux Naturels et de la Planification
- 1 Commission Permanente Eau et Agriculture
- 2 Commissions Permanentes de l'Action Internationale et du Développement Durable

Parmi les principales décisions des instances en 2020 figurent :

• CA du 13/03/2020 :

L'approbation du compte financier 2019

• CA du 07/05/2020 :

L'adoption de la première phase du plan de reprise «post COVID-19»

• CA du 26/06/2020 :

Adoption de la deuxième phase du plan de reprise et du Budget rectificatif 2020

• CA du 13/11/2020 :

Adoption du plan de relance et du budget initial 2021

• CB du 20/10/2020 :

Validation du projet de SDAGE

• CB du 11/12/2020 :

L'avis du CB sur le SAGE Audomarois



LES AIDES



Crédit Photo : AEAP

2020 : Une année marquée par la crise sanitaire

En réponse à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, des mesures d'urgence ont été proposées et votées par le Conseil d'Administration dès le 7 Mai 2020, complétées par un projet de **plan de reprise validé par le Conseil d'Administration du 26 Juin 2020**.

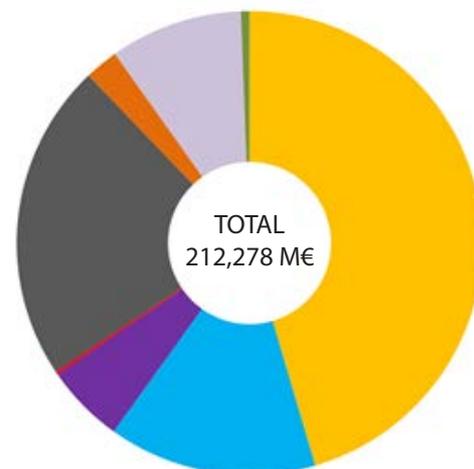
Ce plan de reprise, valable jusqu'au 31 Décembre 2020, est composé de 7 mesures visant à majorer les aides sur les travaux en eau et assainissement et à accélérer le versement des acomptes de subventions et de primes pour soulager la trésorerie des maîtres d'ouvrages et des entreprises, et ainsi accompagner dans un délai court (6 mois à compter de l'acceptation de l'aide) la reprise des chantiers. **Ce plan a été accompagné d'un budget rectificatif de 49 M€** d'autorisations d'engagement supplémentaires sur l'année 2020 en accélération du Programme d'Intervention 2019-2024.

Malgré le contexte sanitaire, la prise en compte du changement climatique n'a pas été oubliée en 2020, avec 34,84% des autorisations d'engagement consommés sur des opérations visant à prendre en compte ou atténuer ses effets, de même que la solidarité territoriale avec 39,67 M€ d'autorisations d'engagements accordés aux communes rurales appartenant à des zonages spécifiques (cf. page 22).

Au total, en 2020, les autorisations d'engagements et avances sur l'enveloppe intervention c'est-à-dire hors dépenses courantes (fonctionnement, personnel...) et hors contribution à l'AFB et à l'ONCFS ont porté sur un volume financier de 212,278 M€ jamais atteint.

Parmi ces aides, 166,615 M€ ont été attribuées sous forme de subventions et 45,663 M€ sous forme d'avances.

Répartition des aides sur l'année 2020



- **96,472 M€**
Lutte contre la pollution domestique
(Assainissement, gestion du temps de pluie, primes)
- **30,703 M€**
Milieux naturels
- **11,716 M€**
Lutte contre les pollutions diffuses et protection la ressource (dont captages)
- **0,420 M€**
Gestin quantitative de la ressource - Economies d'eau
- **47,173 M€**
Eau potable
- **4,960 M€**
Dépenses de soutien
(Etudes, connaissance environnementale, action internationale, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)
- **19,577 M€**
Lutte contre les pollutions industrielles
- **1,256 M€**
Animation et gestion locale

ACCOMPAGNER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique dans le plan spécifique au bassin Artois-Picardie et les délibérations du 11^{ème} programme. Au-delà des aides accordées pour la protection de la ressource et des milieux qui contribuent à l'adaptation au changement climatique, les appels à projets en lien avec le changement climatique lancés en 2019 suite à la décision des instances de bassin de proposer leur territoire comme territoire d'expérimentation de la 2^{ème} phase des assises de l'eau se sont poursuivis en 2020. C'est notamment le cas de l'appel à projet « Economies d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles » qui fait suite à l'appel à projets « initiatives innovantes pour la gestion de l'eau ». Il porte sur des actions non éligibles à ce jour ou encore trop peu mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage, et vise à promouvoir les actions nouvelles et à accélérer l'innovation sur la gestion de la ressource en eau pour les différentes utilisations en agriculture, industrie ou par les collectivités.

En complément des actions innovantes lancées par l'Agence de l'eau, un plan d'action proposé par les services et opérateurs de l'Etat en région a été proposé et validé en décembre 2019. Il se décline à deux échelles de temps, en gestion structurelle et gestion conjoncturelle, selon les usages eau potable, industrie, et agriculture. Un état d'avancement de ce plan a été présenté en Comité de bassin en décembre 2020.

L'agence suit également les travaux du Centre de Ressource du Développement Durable, et a lancé une étude sur la vulnérabilité et la gestion quantitative de la ressource en eau sur son bassin qu'elle suit conjointement avec la DREAL Hauts de France. Cette étude est constituée de 4 phases : état des lieux, identification des territoires en tension à l'horizon 2030 et 2050, situation vis-à-vis des pénuries d'eau notamment en eau potable, détermination d'une méthodologie de définition de volumes maximum prélevables. Les résultats de la phase 1 et la présentation l'avancement de la phase 2 ont fait l'objet d'un comité de pilotage fin novembre 2020.

Au niveau national, l'agence poursuit sa participation aux travaux du groupe technique changement climatique piloté par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Elle suit également le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique ainsi que le projet Reexplore 2070 qui a pour objectifs de mettre à jour les prévisions climatiques à la lumière des derniers retours du GIECC et de mieux répondre aux attentes des utilisateurs via de nouveaux indicateurs.

Chiffres

34,84%

Part des aides 2020 consacrées à la prise en compte du changement climatique pour un objectif de 28%

22,448 M€

Montants engagés en 2020 sur des solutions fondées sur la nature pour un objectif de 14,5 M€



Utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des golfs

PROTEGER LES EAUX LITTORALES

La connaissance des eaux littorales

2020 a été une année chargée en matière de surveillance du milieu marin malgré les divers épisodes liés à la crise sanitaire qui a pu perturber les suivis de terrain mais pas le travail de réflexion. L'agence a contribué aux groupes de travail nationaux Directive Cadre sur l'Eau et Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin pour une mise en cohérence des programmes de surveillance, en particulier pour les contaminants, l'eutrophisation, et le poisson. Ce travail devrait aboutir en 2021.

2020 a également vu la mise en œuvre d'un partenariat public-public pour une durée de 3 ans entre les agences de l'eau et Ifremer pour la mise en œuvre de la surveillance du domaine littoral et marin. Ce partenariat décliné dans chaque bassin, doit sécuriser la surveillance et garantit une approche commune sur l'ensemble des façades. Le suivi des poissons en eaux de transition sous maîtrise d'ouvrage agence de l'eau s'est poursuivi en baie de Somme où le suivi est règlementaire, mais n'a pu être mené à bien en baies de Canche et d'Authie, le chalutage en fond de baie et en eaux peu profondes posant des problèmes de sécurité. Des réflexions sont menées au niveau national pour des solutions alternatives.

D'un point de vue organisationnel, les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine Normandie ont poursuivi leurs échanges pour une approche cohérente et concertée de leur façade maritime vis-à-vis de la DCE et de la DCSMM. L'articulation entre les SDAGE des deux bassins et le document stratégique de Façade a été assurée par un travail de concertation entre agences de l'eau, DREALs, et DIRM. La concertation a également porté sur les dérogations d'objectifs environnementaux en particulier pour l'eutrophisation.

Les échanges sur les aspects poissons se sont poursuivis avec le Parc Naturel Marin caps des estuaires picards et de la mer d'Opale et Ifremer Boulogne et ont été étendus aux autres paramètres de la surveillance (macro-invertébrés, macroalgues, chimie des sédiments, écotoxicologie) en vue d'une optimisation et d'une harmonisation des suivis.

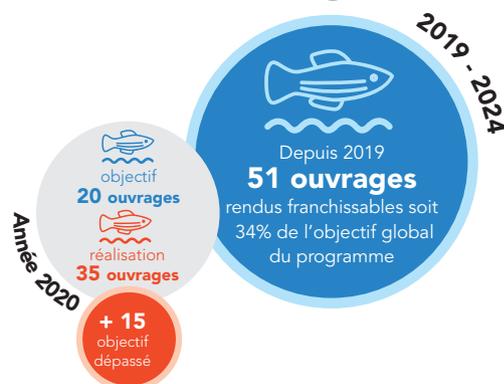
Chiffre

En 2020, aucun dispositif de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement des eaux usées et des eaux pluviales n'a fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie



PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Restaurer et entretenir les cours d'eau, et assurer leur continuité écologique



L'entretien et la restauration des cours d'eau et de leur continuité écologique

L'Agence de l'eau prend soin des cours d'eau en agissant via :

- la mise en défens des berges (pose de clôtures, aménagements d'abreuvoirs)
- la restauration des ripisylves
- la lutte contre les espèces invasives
- la restauration de la continuité écologique (effacement ou aménagements d'ouvrages)

En 2020, 6,198 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et 4,936 M€ pour la restauration de la continuité écologique, incluant les dépenses engagées dans le cadre des opérations en maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence (Cf. page 16).

Un plan exceptionnel de 9 M€ pour accélérer la renaturation du fleuve transfrontalier Escaut a par ailleurs été votée au conseil d'administration du 26 juin 2020. Cette aide concernera notamment diverses majorations pour des actions sur l'Escaut et ses affluents : études préalables à la réalisation de travaux mais aussi travaux restauration de la continuité écologique et des milieux naturels.



Berge de cours d'eau réhabilitée avec l'aide de l'Agence
(Pose de clôtures et reboisement pour restauration de la ripisylve)



Marie-Céline MASSON

Directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais
Voies Navigables de France

La Selle est une rivière classée au titre de l'alinéa 2 de l'art. L-214-17 du Code de l'environnement et à ce titre sa continuité écologique doit être rétablie. Or à sa confluence avec l'Escaut, subsiste un seuil constitué de palplanches métalliques présentant une hauteur d'eau de près de 95 cm sur 25 m de large.

Une étude menée par la Fédération de pêche du Nord a par ailleurs montré un blocage migratoire pour les populations d'anguilles au niveau de cet ouvrage.

Le seuil relevant du Domaine Public Fluvial, son gestionnaire Voies Navigables de France (VNF), a procédé ces dernières années avec l'aide de l'Agence à la réalisation d'études préalables aux travaux. Ces études désormais achevées, VNF a sollicité en 2020 l'appui technique et financier de l'Agence en vue de la réalisation des travaux.

L'Agence a répondu favorablement à cette demande en accordant 1 M€ de participation financière pour cette opération qui consistera en l'effacement du seuil en question ainsi que d'un ancien seuil situé en amont, la renaturation du cours d'eau entre les seuils effacés, et la création d'une rampe enrochée au niveau de la confluence. Il s'agit d'un projet phare du partenariat entre l'Agence et VNF, qui prévoit également en 2021, à proximité immédiate, l'aménagement d'une rampe à anguilles sur l'Escaut à l'écluse de Denain.

Chiffres

74,85 Km

Linéaire de cours d'eau restaurés en 2020 pour un objectif de 10 Km

35

Ouvrages en liste 2 ont été aidés en 2020 en vue d'être rendus franchissables pour un objectif de 20



Travaux de restauration de la continuité écologique prévus sur l'écluse de Denain

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Agir en maîtrise d'ouvrage directe, restaurer et entretenir les milieux naturels humides et non humides

Restaurer la continuité écologique en maîtrise d'ouvrage directe Agence

L'Agence assure la maîtrise d'ouvrage directe de certains projets de restauration de la continuité écologique. C'était le cas en 2020 pour l'effacement de 2 seuils sur des affluents de la Canche (La Course et La Créquoise), et pour l'usine Saint-Michel sur le fleuve Somme avec l'aboutissement d'importants travaux qui ont comme l'illustre le témoignage ci-dessous rapidement portés leurs fruits sur le plan écologique.

POINT DE VUE



Aryendra PAWAR

Directeur de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)

Quels sont les enjeux de la restauration de la continuité écologique, pour la FDAAPPMA 80 ?

La restauration de la continuité écologique est le fer de lance de nombreux acteurs du monde de l'eau car nos milieux sont impactés par des ouvrages avec des conséquences sur la bonne réalisation des cycles biologiques des poissons.

Les choix techniques sont multiples en fonction des contraintes et les travaux sont, souvent, subventionnés de manière importante notamment pour l'effacement de seuils sans usage avec une grande efficacité pour le milieu. Mais parfois, pour les ouvrages présentant un usage comme la navigation, des aménagements sont nécessaires afin de répondre de manière satisfaisante à la migration piscicole : les passes à poissons.

Ce fut le cas pour les travaux réalisés par l'Agence de l'Eau au droit de l'usine St Michel à Amiens. La mise en place d'un ouvrage technique peut présenter l'avantage de permettre la mise en place de suivis scientifiques intéressants ; cela a été possible au droit du barrage du Pendu.

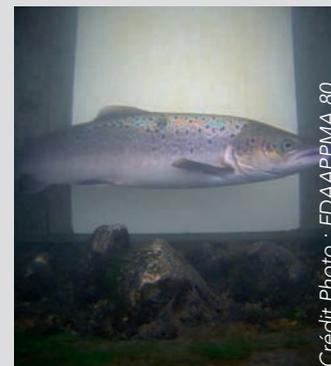
Pouvez-vous préciser en quoi consistent ces suivis ?

La Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique a pu lancer une étude pour caractériser la faune piscicole présente dans le fleuve Somme au niveau d'Amiens avec la mise en place d'un système de vidéo-comptage, au niveau de la passe à bassins successifs réalisée en 2016 soutenue par l'Agence.

Cette étude a débuté en août 2020 avec l'aide de l'Agence de l'eau. Les résultats sont accessibles sur <http://www.peche80.com/vidéocomptage>

Quels sont les premiers retours après la fin des travaux à l'usine St Michel ?

Les résultats ont été rapides avec la capture de séquences attestant de la migration d'un Saumon Atlantique dès le 3 octobre 2020. Une donnée importante qui est le résultat des travaux menés en aval et un bel argument pour la poursuite des projets tant sur la continuité écologique, que sur la restauration des habitats, notamment de reproduction. L'outil a aussi permis d'observer d'autres espèces comme le brochet, espèce père du fleuve.



Crédit Photo : FDAAPPMA 80

Saumon enregistré par vidéo-compteur

La préservation des milieux naturels

L'Agence de l'eau agit pour la préservation des milieux naturels humides et non humides avec pour objectif de préserver la biodiversité et de maintenir sur ces territoires, des activités d'agriculture et d'élevage respectueuses de l'environnement.

Pour cela, des participations financières sont apportées pour la réalisation d'études, de travaux d'entretien ou de restauration des habitats favorables à la biodiversité, de travaux de rétablissement des fonctions des zones humides, de travaux d'aménagement en vue de l'accueil et de la sensibilisation du public ou encore pour l'acquisition de sites.

En 2020, 9,234 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés en faveur des zones humides et 1,384 M€ en faveur de l'entretien des milieux naturels non humides, soit un total de 10,618 M€ à destination de la préservation des milieux naturels du bassin Artois-Picardie.

Chiffre

11 498 Ha

De zones humides ont bénéficiés en 2020 d'une aide en vue de leur entretien, de leur restauration ou de leur acquisition pour un objectif de 4 550 Ha

ETUDES EN VUE DE LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DE 3 ZONES HUMIDES LITTORALES DU PAS DE CALAIS

Le Syndicat mixte EDEN 62 souhaite mener une restauration des milieux naturels sur 3 sites dont il assure la gestion et doit pour ce faire, mener les études réglementaires pré-opérationnelles en amont.

Les travaux de restauration écologique envisagés concerneront les sites du Platier d'Oye à Oye Plage, le Marais de Condette et le Marais de Guînes, et seront en lien avec les plans de gestion et les documents d'objectifs des sites. Ils consisteront au désenvasement de plans d'eau sur le Marais de Guînes, au creusement de plans d'eau et au rétrécissement d'un ilot sur la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye. Des travaux de restauration de la continuité hydraulique entre le lac des miroirs et la queue de l'étang ainsi que la restauration des douves extérieures du château d'Hardelot devraient également être effectués sur le Marais de Condette.

Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire au préalable de constituer les dossiers d'autorisation environnementale et mener les études hydrauliques, écologiques et paysagères.

C'est pourquoi, l'Agence a répondu favorablement à la sollicitation d'aide d'EDEN 62 en accordant une subvention de 68 808€ pour la réalisation des prestations.



Marais de Condette

Crédit Photo : AEAP

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Lutter contre l'érosion, prévenir les inondations



écrit Photo : AEAP

Fascine installée en bordure de champ pour stopper l'érosion

La lutte contre l'érosion

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles repose sur la complémentarité de 4 types d'actions :

- Une approche parcellaire agronomique visant à la gestion de l'eau à la parcelle et à des pratiques culturales (sens du labour, rotations des cultures...) qui tiennent compte de l'aléa,
- La mise en place préventive d'éléments filtrants de type haies, fascines, talus ou bandes enherbées et leur entretien,
- La présence d'ouvrages de régulation de type « fossés »,
- Des travaux plus structurants et curatifs de création d'ouvrages de stockage du type « bassin de rétention », « digue de plein champ », « creuses », « noues »...

En 2020, 2,118 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommées sur cette politique.

ETUDE DU RUISSELLEMENT SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA CANCHE ET DE L'AUTHIE

Les bassins versants de la Canche et de l'Authie sont régulièrement touchés par des phénomènes de ruissellement et de coulées de boues provoquant une érosion des sols agricoles, des inondations dans les villages et une dégradation de la qualité des eaux et des habitats aquatiques.

Le Syndicat Mixte Canche et Authie (SYMCEA) développe et met en œuvre depuis 2008 avec l'appui financier de l'Agence de l'eau des programmes pour l'implantation d'ouvrages d'hydraulique douce sur le bassin versant de la Canche. A ce jour, ce sont près de 3 000 ouvrages qui ont été réalisés et qui font l'objet d'un programme d'entretien, également soutenu financièrement par l'Agence.

En 2020, le SYMCEA a souhaité lancer une étude en partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières afin d'approfondir sa connaissance de l'aléa relatif au ruissellement et parvenir à une véritable gestion intégrée par bassin ou sous-bassin versant. Sollicitée, l'Agence a décidé au vu de l'intérêt de cette étude, d'accorder 143 660€ de participations financières en vue de :

- la modélisation des aléas érosion et ruissellement ainsi que des coulées de boues,
- la définition des risques pour les secteurs vulnérables
- l'expertise de l'efficacité des aménagements déjà installés
- la proposition de programmes d'actions adaptés en évaluant leur efficacité hydraulique, écologique et économique.

Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

L'Agence a poursuivi en 2020 l'accompagnement des collectivités engagées dans la démarche PAPI dans le cadre de l'appel à projet associé au niveau national.

En 2020, les conventions prévoyant un engagement financier de l'agence ont concerné les révisions des PAPI de la Somme et de la Lys, ainsi que le PAPI d'intention de l'Audomarois qui devrait aboutir prochainement à un nouveau programme de travaux, à compter de 2022. Le précédent programme accompagné par l'agence a permis de restaurer un volume de stockage de près de 610 000 m³, qui permet de préserver près de 2/3 des enjeux concernés pour des crues décennales (1/3 sur des événements d'occurrence cinquantennale).

L'Agence a également poursuivi le suivi territorial des actions opérationnelles, dans le cadre des PAPI ou en dehors, avec notamment des travaux, plusieurs études de conception et des acquisitions foncières préalables relatives à des aménagements de champs d'inondations contrôlée.

En 2020, 2,477 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés par l'Agence dans le cadre de sa politique de lutte contre les inondations.

Chiffres

59,8 Km

D'ouvrages existants seront entretenus grâce aux dossiers décidés en 2020. Aucun aménagement nouveau n'a en revanche été prévu.

7

Zones d'expansion des crues prévues par les dossiers décidés en 2020



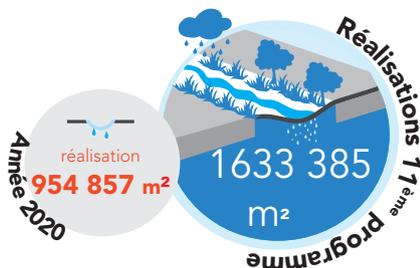
Champ d'inondation contrôlée dans la vallée de l'Aa

Crédit Photo : Smage Aa

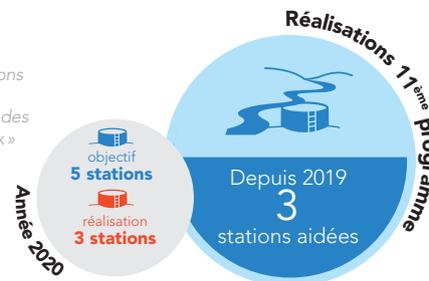
SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES :

Améliorer l'assainissement domestique et la gestion de l'eau pluviale

Accompagner le déracordement des surfaces imperméabilisées



Accompagner 100% des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »



La politique de soutien à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales

L'Agence contribue aux actions des collectivités territoriales. Elle a pour cela en 2020 soutenu techniquement et financièrement de nombreux dossiers et notamment :

- l'amélioration ou la création de 37 équipements pour le traitement et le stockage des boues, dont 35 liés au contexte de la pandémie de COVID-19 (cf. témoignage ci-contre),
- la création, le remplacement ou l'amélioration de 11 stations d'épuration,
- la création de 3 963 branchements et l'amélioration de 24 718 branchements sur le réseau d'assainissement,
- le déracordement de 331 830 m² de surfaces imperméabilisées.

Les dossiers en cours ont donné lieu en 2020 à la consommation d'autorisations d'engagements à hauteur de :

- 14,632 M€ pour les stations d'épuration
- 59,214 M€ pour les réseaux d'assainissement y compris raccordement au réseau public de collecte
- 5,610 M€ pour la gestion des eaux pluviales

La sensibilisation à la gestion intégrée des eaux pluviales

Afin de développer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales lors de la réalisation des travaux d'aménagement urbain, l'Agence a contribué avec ses différents partenaires à la tenue en 2020 de 3 manifestations sur cette thématique :

- Une matinée de sensibilisation et d'information co-organisée le 5 mars 2020 avec la Direction Aménagement de la région, et qui a réuni une cinquantaine de participants.
- Une conférence sur la gestion intégrée des eaux pluviales à Lambres lez Douai mise en œuvre le 13 octobre 2020 par l'association Nord Nature Chico Mendès en présence d'environ 60 personnes.
- Une conférence sur le thème « Les eaux pluviales : Un véritable atout pour le cadre de vie », qui s'est intégralement déroulée en visioconférence le 24 novembre 2020, enregistrant jusqu'à 200 connexions simultanées. L'organisation de cette conférence est le fruit d'une co-organisation de l'Agence de l'eau, de l'ADOPTA, de l'Ademe, de la CA de Lens-Liévin et de la Région.

L'AMELIORATION DE LA STATION D'EPURATION DE SAMER (62)

La station d'épuration actuelle de Samer d'une capacité de 4000 Equivalents Habitants (EH), a été déclaré non conforme au niveau local par les services de la police de l'eau en raison de l'inadaptation de ses capacités hydrauliques.

La commune de Samer a sollicité l'Agence pour la construction d'un nouvel ouvrage d'épuration de 11 800 EH de type boue activée en aération prolongée avec traitement complémentaire physico-chimique du phosphore et désinfection par ultra-violet (en raison de son impact sur la qualité des eaux de baignade). Le bassin d'aération et le clarificateur de l'actuelle station d'épuration seront reconvertis en ouvrage de stockage des eaux usées de temps de pluie. La toiture du bâtiment de stockage des boues sera par ailleurs couverte de panneaux photovoltaïques.

Au total, pour ce projet estimé à 4,578 M€, l'Agence versera une aide de 3,23 M€ incluant une majoration qui sera versée avec la double condition d'un démarrage des travaux 6 mois au plus tard après l'engagement juridique (EJ) et un achèvement des travaux au plus tard 18 mois après l'EJ.

Chiffres

954 857 m²

De surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement dont 331 830 au titre des collectivités et 623 027 au titre des industriels

3

Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable) pour un objectif de 5 stations en 2020

POINT DE VUE



Cécile GALLIAN

Experte, chef de projet boues
Service Appui, paiements et interventions économiques
Agence de l'eau Artois-Picardie

La présence du coronavirus responsable de la pandémie de COVID-19 est attestée dans les eaux usées et son élimination par les procédés de traitement standard n'est pas garantie. Les boues non hygiénisées produites par les stations d'épuration ou issues de matières de vidanges d'assainissement non collectif comportent donc des risques éventuels de COVID-19.

Par une circulaire du 2 avril 2020 les services de l'Etat ont ainsi réglementé l'épandage des boues de station d'épuration en imposant la réalisation de traitements d'hygiénisation avant tout épandage sur sols agricoles.

Concrètement, il est devenu nécessaire de mettre en place dans l'urgence des solutions de traitement des boues liquides permettant leur hygiénisation en les transportant vers des stations équipées d'un traitement ahoc ou la déshydratation par une unité mobile de traitement puis le chaulage ou le compostage.

Les transports et les traitements supplémentaires des boues qui ont dû être mis en place sans délai ont représenté un coût supplémentaire important pour les collectivités mais aussi pour les vidangeurs privés.

C'est pourquoi l'Agence de l'eau a accompagné les collectivités en apportant son soutien technique et financier au travers d'une aide d'urgence représentant un total de 988 920 M€ à l'échelle du bassin.



Unité mobile de déshydratation

Crédit Photo : Chamus d'agriculture de la Somme

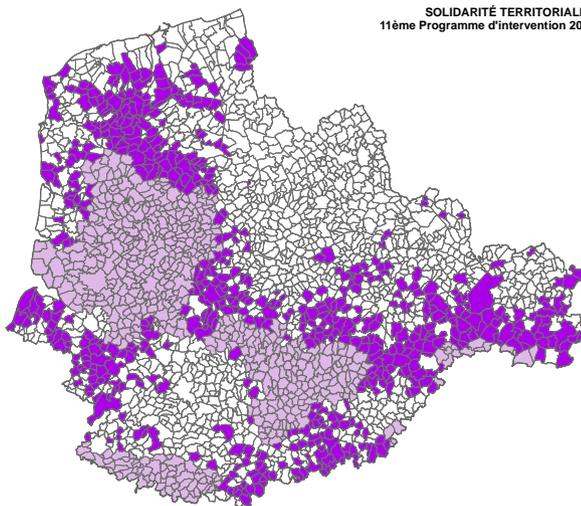
ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES :

Des aides complémentaires dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement versées aux communes situées en zones de solidarité territoriale

Les communes concernées

Sur le bassin Artois-Picardie, 1 146 communes sont éligibles aux aides de solidarité territoriale dans le cadre du 11^{ème} programme. Il s'agit :

- des 575 communes incluses dans les Zones de Revitalisation Rurale désignées par l'arrêté national du 22 février 2018 (En violet foncé sur la carte ci-jointe).
- auxquelles s'ajoutent 571 communes avec une population « très peu dense à peu dense » au sens de l'INSEE, dont le niveau de vie moyen des ménages est inférieur au niveau de vie moyen des ménages à l'échelle du bassin (En violet clair sur la carte ci-jointe).



Votre commune est-elle éligible ? Retrouvez la liste des communes éligibles sur le site de l'Agence :
http://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delibs-20181005-ca_0.pdf

Les aides versées dans le cadre du dispositif de solidarité territoriale

A la demande du Ministère de la Transition Ecologique, les 6 agences de l'eau se sont engagées au sein de leurs contrats d'objectifs et de performance à verser 2 milliards d'euros dans le cadre de la solidarité territoriale

En 2020, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a consacré 39,670 M€ d'autorisations d'engagements répartis comme suit :

- 13,302 M€ pour les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées
- 12,880 M€ pour les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées
- 0,743 M€ pour l'assistance technique aux agriculteurs
- 12,745 M€ pour les travaux liés au traitement ou à l'adduction de l'eau potable.

REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE ROSIERE EN SANTERRE (80)

La Communauté de Communes de Terre de Picardie regroupe 44 communes situées dans l'est du département de la Somme et exerce la compétence assainissement sur la totalité de son territoire.

Suite à un contrôle de l'état du réseau de collecte unitaire, il a été mis en évidence la nécessité d'engager rapidement des travaux de réhabilitation. Ces travaux qui se situent dans la zone vulnérable du bassin d'alimentation du captage de Caix, consisteront d'une part à reprendre l'étanchéité du collecteur et des branchements existants et d'autre part à poser des boîtes de branchement lorsque celles-ci sont absentes.

Les travaux, évalués à 0,896 M€ représentent une charge importante pour une intercommunalité rurale de 18 000 habitants. C'est pourquoi, en raison du classement en zone de revitalisation rurale de la commune de Rosières en Santerre par arrêté national du 22 février 2018, l'agence accorde en plus des 0,448 M€ de participations financières prévues par ses modalités d'aides générales, une subvention complémentaire de 15% du montant finançables des travaux soit dans ce cas 0,134 M€.



Crédit photos :
Communauté de Communes Terres de Picardie

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue de Méharicourt à Rosières en Santerre (80)

Chiffres

39,670 M€

D'autorisations d'engagements consacrés aux communes situées dans une zone de solidarité territoriale en 2020 pour la réalisation de travaux de renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement dont 7,486 M€ sont des subventions spécifiques de solidarités territoriales

80

Contrats de progrès à destinations des collectivités de taille moyenne aidés par l'Agence en 2020

CONTRIBUER AUX ACTIONS DES ACTEURS ECONOMIQUES :

Un axe fort du 11^{ème} programme dans un bassin
fortement industrialisé



L'Agence accompagne techniquement et financièrement les acteurs économiques tels que les industriels, les artisans, les propriétaires de campings, les exploitants de carrières... qui souhaitent réduire leurs rejets de substances dangereuses au-delà des exigences réglementaires.

En 2020, 19,577 M€ d'autorisations d'engagements ont ainsi été consommées essentiellement sur des opérations :

- de mise en place de prétraitement des effluents,
- de gestion des eaux pluviales (623 027 m² de surfaces imperméabilisées déracordées),
- d'amélioration des traitements biologiques
- d'économies d'eau (106 m³ seront économisés au travers des dossiers décidés en 2020).

A noter que les industriels exploitants d'une station d'épuration ont pu au même titre que les collectivités bénéficier d'une aide exceptionnelle dans le cadre des mesures d'urgence pour l'hygienisation des boues dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.



L'EXTENSION DU TRAITEMENT BIOLOGIQUE SUR LE SITE D'UNE BRASSERIE

Une brasserie située dans les Flandres a récemment investi pour augmenter ses capacités de production, au travers de l'ouverture d'une nouvelle salle de brassage. Cet accroissement d'activité s'est traduit par une surcharge et un dysfonctionnement du dispositif d'épuration en place, entraînant un non-respect des nouvelles normes de rejets à l'Yser. Pour mettre fin à cette situation, l'entreprise envisage donc d'investir en vue d'améliorer son installation de traitement des rejets.

Le fleuve Yser est qualifié en état écologique médiocre à mauvais, et bien que cette masse d'eau de surface ne puisse pas atteindre le bon état à court terme, l'Agence s'est engagée dans le SDAGE 2021-2027 à en améliorer la qualité d'ici à 2027.

L'Agence a donc décidé d'apporter 1,485 M€ de participation financière pour soutenir le projet d'amélioration du dispositif d'assainissement de cette brasserie. Une fois mise en service, cette nouvelle installation de traitement biologique permettra de réduire les rejets de polluants classiques (Matières en suspension, matières oxydables, azote et phosphore).

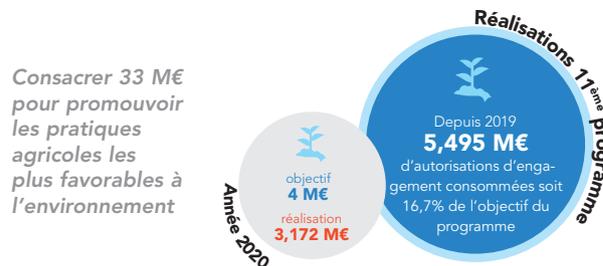
Chiffre

Aucun dossier de rejets de substances prioritaires et dangereuses prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales n'a été financé en 2020. L'objectif étant de 500 kg/jour évités en 2020.



FAVORISER LES PRATIQUES AGRICOLES POUR UNE EAU DE QUALITE :

Lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



Les activités agricoles, au travers de l'utilisation d'intrants ou de produits phytopharmaceutiques peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité des ressources en eau.

Au travers de ses politiques, l'Agence de l'eau Artois-Picardie œuvre donc à la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tel que l'agriculture biologique ou encore l'agroforesterie et accompagne techniquement et financièrement les agriculteurs dans cette voie. L'Agence veille également à la protection des captages d'eau potable en sécurisant les périmètres de protection rapprochée ou en boisant des parcelles sur lesquels la vulnérabilité de la ressource en eau est la plus forte.

Elle a pour cela en 2020 consacré 10,290 M€ d'autorisations d'engagements en faveur de la lutte contre les pollutions diffuses, 0,743 M€ pour l'assistance technique aux agriculteurs et 0,643 M€ pour la protection des captages.



Captage en zone agricole – commune de Mont-Saint-Eloi (62)

Credit Photo : AEAP

ETUDE POUR LA CREATION D'UNE FILIERE DE SUCRE EQUITABLE ET BIO

L'Agriculture Biologique est le mode de production agricole qui présente le plus de garanties pour la protection de la ressource en eau. Or, le développement de ce mode de culture est quelquefois freiné par l'absence de filières permettant aux agriculteurs d'écouler leur production. C'est particulièrement vrai dans le cas de la betterave à sucre, qui nécessite une structuration de l'ensemble de la filière en préalable à l'engagement d'investissements coûteux mais indispensables au niveau des sucreries.

Afin de contribuer au développement d'une filière Française de sucre de betterave bio, et contribuer à la réduction des consommations de produits phytopharmaceutiques, l'agence a décidé de subventionner à hauteur de 0,69 M€, une étude visant à :

- Assurer le suivi d'un ou 2 agriculteurs dans une expérimentation de conversion au bio.
- Mettre au point un modèle économique et logistique fiable, et rechercher les process les plus performants et analyser la performance commerciale
- Coordonner les différents acteurs, mettre en place d'une gouvernance partagée et créer une association destinée à évoluer en coopérative.

Après avoir mis au point un sucre de betterave bio liquide, le projet se poursuivra avec l'élaboration d'un sucre cristallisé afin d'élargir les débouchés et mieux répondre à la demande des professionnels et des particuliers.

Un cake élaboré à partir de ce sucre de betterave régional a été récompensé au dernier salon de l'agriculture.



Mathieu BOUTIN

Responsable de la mission agriculture
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

La basse vallée de la Hem subit régulièrement des inondations importantes avec des conséquences désastreuses (couées de boues, dégradation des habitations et des voiries, érosion des sols agricoles, qualité dégradée de l'eau de la rivière...).

Face à ce constat, le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale mène depuis 2018 en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem, l'APAD 62, la Chambre d'Agriculture et la fédération des chasseurs, un travail de sensibilisation afin de promouvoir une amélioration des pratiques agricoles

Une dynamique de groupe d'agriculteurs s'est ainsi progressivement développée autour du thème des pratiques agro-écologiques, et certains agriculteurs ont d'ores et déjà adaptés leurs pratiques. La mise en place des Paiement pour Services Environnementaux (PSE) par l'Agence de l'eau Artois-Picardie permettra de conforter ces agriculteurs dans leurs actions mais également d'en mobiliser d'autres.

Une expérimentation des PSE se déroulera sur le sous-bassin versant d'Alembon Vallée Madame, dont la petite taille du territoire (338 ha et 22 agriculteurs) permet de viser une adhésion importante des agriculteurs à ce dispositif.

Chiffres

60

Nombre de captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (Objectif : 60)

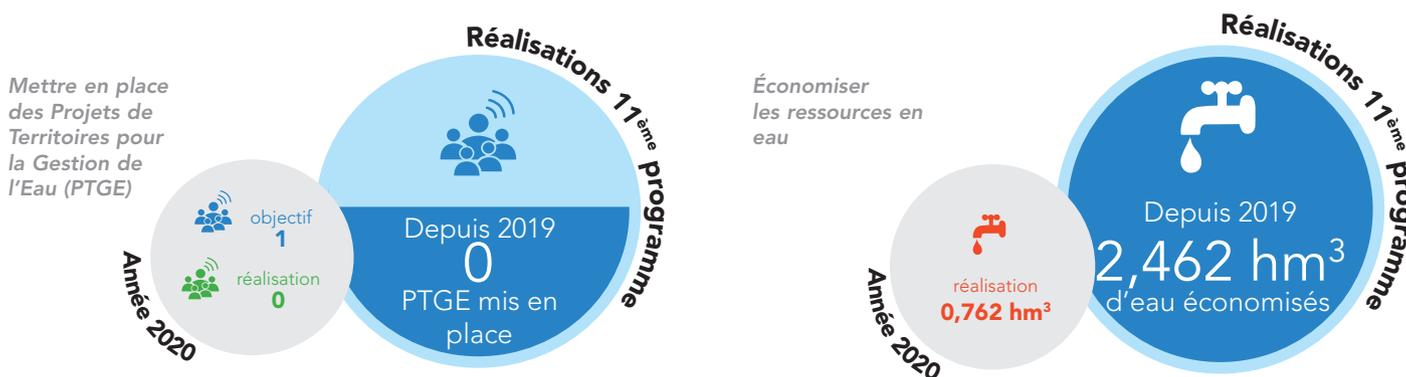
2,323 M€

Montant engagé pour des aides individuelles aux agriculteurs en faveur de pratiques agricoles plus favorables à l'environnement (PSE, agriculture bio, MAEC) pour un objectif 2020 de 4 M€.

2

Nombre de groupes « 30 000 » prévus par le plan Ecophyto aidés par l'Agence pour un objectif 2020 de 3.

PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ECONOMOME :



Autrefois épargné, le bassin Artois-Picardie connaît désormais ponctuellement des tensions au niveau quantitatif qui ont nécessité la mise en place d'arrêtés sécheresses ces dernières années afin de limiter les consommations d'eau.

Dans ce cadre, l'Agence a en 2020 consommé 0,421 M€ d'autorisations d'engagements en vue de l'installation de bassin de réemploi d'eaux pluviales (9 bassins totalisant 460 m³ de capacité) ou du remplacement de canalisations vétustes.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie agit également pour garantir une alimentation continue et sécurisée en eau potable de qualité pour l'ensemble des habitants du bassin.

Pour cela 47,173 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommées en 2020, et permettront de réaliser des travaux d'adduction et d'interconnexion de réseaux, de construire des réservoirs de stockage d'eau potable, de poser des compteurs sectoriels afin de localiser les fuites ou encore de créer de nouveaux forages.



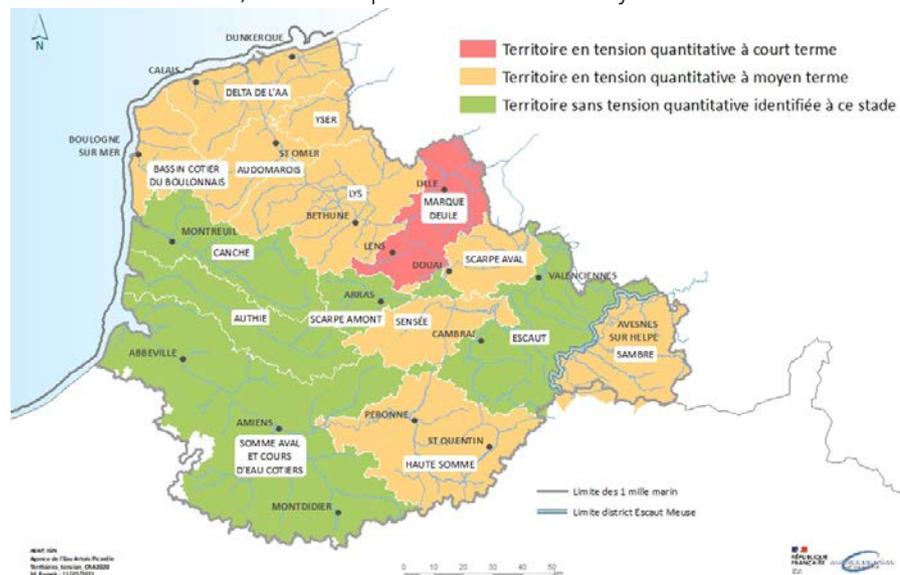
Fuite sur un réseau d'eau potable

Credit Photo : Syndicat des eaux du valenciennois

ETUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU SUR LE BASSIN ARTOIS PICARDIE

Le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Artois Picardie adopté en 2016 avait préconisé la réalisation d'une étude afin d'analyser la vulnérabilité des différents usages (AEP, agriculture, industrie, canaux) et des écosystèmes associés au manque d'eau dans le cadre du changement climatique. L'importance de mener cette étude avait été rappelée par le préfet coordonnateur de bassin lors des Assises de l'Eau en 2018.

Les 1^{ers} résultats de cette étude lancée en 2019 ont été restitués en septembre 2020. Ils permettent de dresser une cartographie des territoires de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en tension quantitative à court et moyen terme.



Selon les dispositions du projet de SDAGE 2022-2027, les Commissions Locales de l'Eau des SAGE identifiés en tension sont invitées avant l'échéance du présent SDAGE à :

- Mettre en place une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés
- Réaliser un diagnostic
- Elaborer de façon concertée, un plan d'actions et des règles de gestion des prélèvements.

Ces démarches peuvent être réalisées dans le cadre d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau conformément à l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019.

Lancée en 2020, la phase 2 complètera cette cartographie au travers de la détermination des territoires qui seront en tension à l'horizon 2030 et 2050.

Pour Madame Bérangère ABBA, Secrétaire d'État chargée de la biodiversité en visite le 15 février 2021 en Sambre-Avesnois, « les situations hydrologiques de 2018 et 2019 ont montré la fragilité de la ressource en eau et la nécessité d'avancer vers des solutions structurelles d'économie d'eau et de partage de cette ressource. Nous avons besoin d'objectiver ces points et de les porter au débat dans les territoires. Le travail conduit par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les acteurs locaux de l'eau est à ce titre remarquable. »

Chiffres

0,762 hm³

Volume d'eau économisé et substitué (tous usages) au travers des projets aidés

0

Nombre de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) accompagnés par l'Agence.

Les premières réalisations devraient être effectives à partir de 2021.

19 300 m³

Capacité des réservoirs de stockage qui seront construits ou réhabilités au travers des dossiers décidés en 2020 par l'Agence



LES REDEVANCES

ASSURER LES RECETTES DE REDEVANCES DANS LE RESPECT DES PREVISIONS ANNUELLES



Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des différents usagers de l'eau, en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Elles sont utilisées pour financer les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les territoires.

Le code de l'environnement définit les principes, les modalités de détermination des assiettes et les tarifs ou les tarifs plafonds des redevances.

Les instances de bassin adoptent la politique tarifaire pour équilibrer le programme d'intervention.

Afin de réduire la pression fiscale, les instances ont adopté une baisse de 10 à 20 % des tarifs de redevances de la première année du 11^{ème} programme (2019) puis le maintien de ces tarifs pour les autres années.

Chiffres

3 261

Formulaires de déclaration de redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)

93,44 %

Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses) pour un objectif de 92,6 %

Plus de 277 M€

Encaissés globalement tenant compte des recettes de la redevance pour pollutions diffuses dont la gestion est assurée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte des 6 agences et de l'OFB

143,27 M€

Disponibles pour le bassin Artois-Picardie

L'article 46 de la Loi de Finances 2011-1977 de finances pour 2012 fixe le montant du plafond annuel des redevances perçues par les six Agences de l'eau à 2 157 M€ pour 2020. L'arrêté du 27 février 2020 répartit ce montant entre les agences. Pour l'AEAP, le plafond 2020 est ainsi fixé à 138,51 M€.

Les encaissements sur la période prise en compte s'établissent à 143,72 M€, hors part de redevance pour pollutions diffuses affectée à l'OFB.

Compte tenu de ces encaissements de redevances, des dégrèvements permis par les instructions du 11^{ème} Programme d'Intervention ainsi que de la minoration calculée suite à la sous-exécution de plusieurs agences de l'eau de leur plafond individuel, au prorata des dépassements pour porter à 2 157 M€ l'ensemble des recettes perçues par les agences, le montant de l'écrêtement 2020 pour l'AEAP s'établit à 0,45 M€.

Le montant de redevances disponible pour le bassin s'établit donc à 143,27 M€.

142,5 M€
encaissés

La gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses

L'instruction de l'année d'activité 2019 se traduit par la consultation de près de 5 900 déclarants, dont 565 nouveaux assujettis. Le montant calculé de la redevance s'élève à 146,5 M€.

On observe une baisse des assiettes de la redevance, conséquence logique de la hausse constatée en 2018 due à l'effet de stock précédant la diversification des catégories d'assiette et l'augmentation des taux.

Les versements à l'OFB et aux agences de l'eau des parts de la redevance leur revenant ont été effectués le 22 juin pour l'OFB, le 26 août et le 17 décembre pour les agences.

Le contrôle fiscal, portant sur l'exhaustivité et l'exactitude des déclarations, a concerné 2,13 % des dossiers et 13 % du montant de la redevance.

Contexte spécifique à l'année 2020 et à l'état d'urgence sanitaire :

L'activité a été adaptée pour répondre aux difficultés liées à la crise sanitaire :

- En assurant une assistance à la déclaration sans diminution du niveau de qualité et de disponibilité,
- En informant les usagers du dispositif gouvernemental de protection juridique, et notamment de la neutralisation de l'application des majorations pour retard de déclaration,
- En s'organisant pour maintenir le niveau de service dans un contexte inédit, en présence à l'agence ou en travail à distance.

ASSURER LA PERCEPTION DE REDEVANCES EN VEILLANT AU RESPECT DES TEXTES ET DU PRINCIPE D'EGALITE DE TRAITEMENT DES REDEVABLES

Le contrôle des redevances

Les redevances sont établies sur la base d'informations déclarées par les redevables et/ou sur les éléments directement évalués ou mesurés par l'Agence et ses mandataires.

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés en tenant compte du délai légal de reprise.

Les contrôles portent sur l'ensemble des éléments permettant de vérifier l'assiette des redevances, notamment les déclarations et documents produits par les redevables ainsi que les installations, ouvrages ou activités utiles pour leur détermination.

Pour la période du 11^{ème} Programme d'Intervention, un indicateur national a été défini pour évaluer l'activité de contrôle par année d'activité au travers du montant de redevances contrôlées et du nombre de redevables contrôlés. La cible est fixée à 5 % en nombre de redevables et en montant de redevances, sur l'année d'activité pour laquelle le délai de reprise est écoulé.

Un plan de contrôles établi pour une période de 3 ans permet de garantir le respect de ces engagements.

En 2021, l'indicateur de performance peut être évalué pour l'année d'activité 2017. Le délai de reprise des redevances est expiré à fin 2020 ; celles-ci ne peuvent plus faire l'objet de rectifications.

Au total, 156 contrôles ont été réalisés sur l'année d'activité 2017. 40 contrôles ont conduit à une rectification en faveur de redevables pour un montant total de 150 040 € et 33 en faveur de l'agence pour un montant total de 251 847 €.

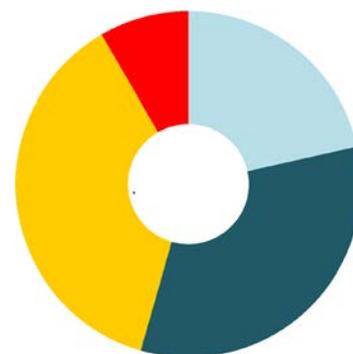
Chiffres

13,66 %

Taux de redevances contrôlées (en montant) sur l'année d'activité 2017, pour un objectif de 5%

13,33 %

Taux de redevables contrôlés sur l'année d'activité 2017, pour un objectif de 5%



- 41 contrôles de redevances de pollution et collecte domestiques
- 63 contrôles de redevances de pollution et collecte industrielles
- 71 contrôles de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
- 16 contrôles de redevance pour pollutions diffuses



LA GOUVERNANCE LOCALE

M^{me}. MATYKOWSKI

M. VATIN

M. SPAS

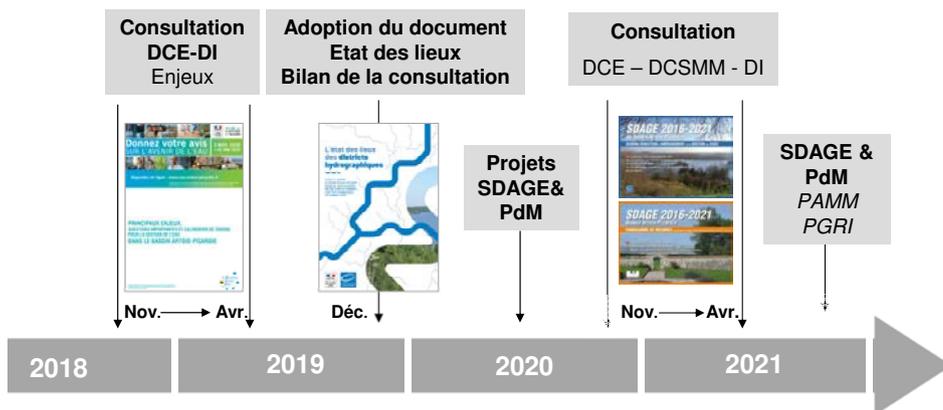
Réunion du SAGE Scarpe-Amont

Le 16/09/2020 à Duisans (62)

Crédit photo : AEAP

FAIRE VIVRE ET RENOUVELER LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION POUR PROGRESSER VERS LE BON ETAT DES MASSES D'EAU

Consultation du
public sur le projet
de SDAGE / PDM
prévue du 1^{er}
mars 2021 au 1^{er}
septembre 2021



(Cette consultation qui devait démarrer fin 2020 a été légèrement décalée en raison de la pandémie de COVID-19)

L'avancement en 2020 de la réalisation et du processus d'adoption du futur SDAGE 2022-2027

Au cours de l'année 2020, la mise à jour des orientations et des dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux s'est faite sur la base des orientations et dispositions du SDAGE 2016-2021.

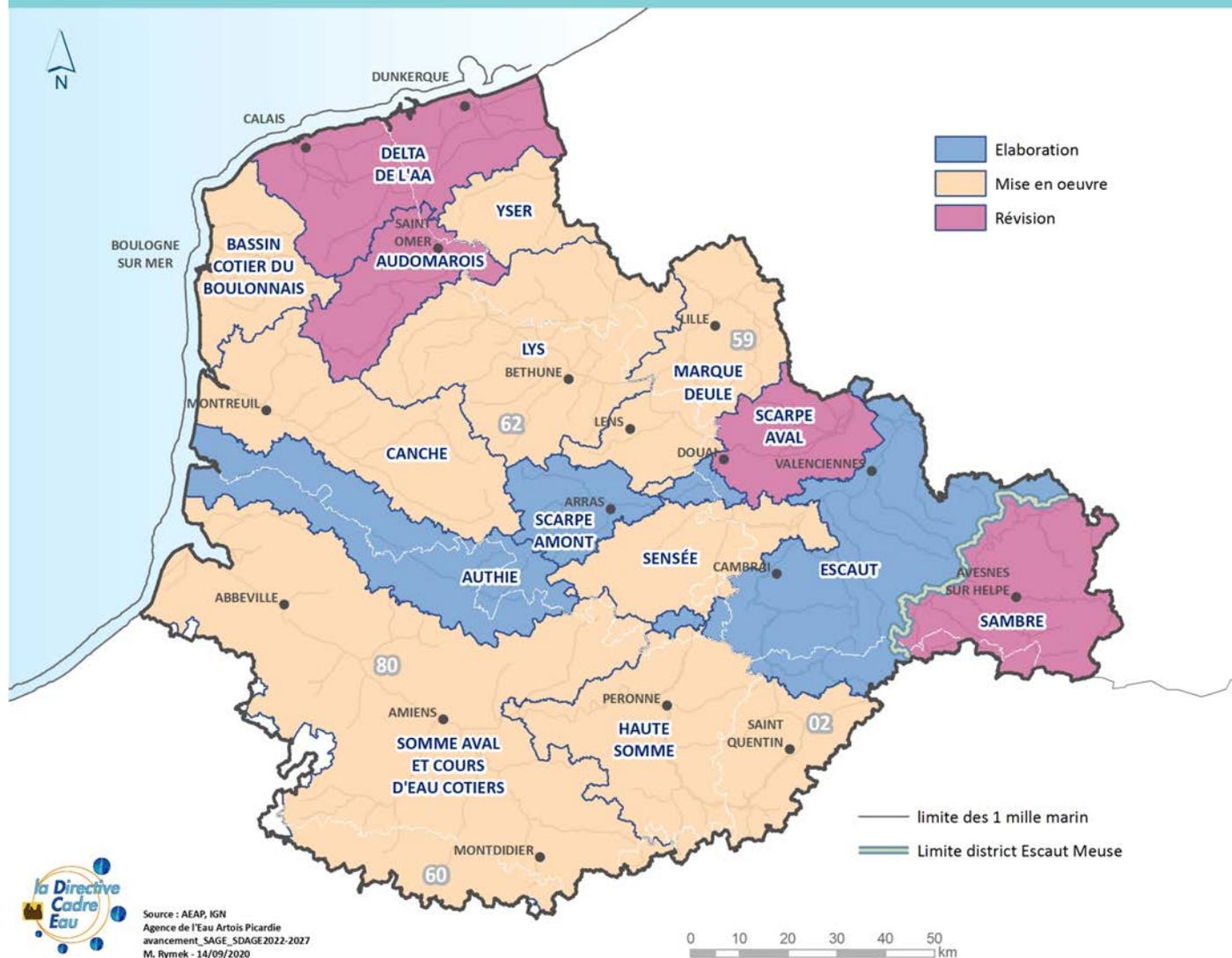
Réalisée sur une période de 12 mois (Septembre 2019 à septembre 2020) le projet de futures orientations/dispositions est issu d'un travail entre services de l'état (DREAL, DDT-M, DRAAF) et services de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Des débats réguliers se sont déroulés en Commission Planification des Milieux Naturels et de la Planification (CPMNP), en Comité de Bassin Artois Picardie (CB) ou en groupe de travail spécifique.

A leurs demandes, des échanges spécifiques ont eu lieu avec les représentants des Chambres d'Agriculture et les représentants de l'Union Nationale des Industries de Carrières Et des Matériaux de construction (UNICEM) ou le collège des industriels siégeant au CB.

L'AVANCEMENT DES SAGE SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE AU 31/12/2020

État d'avancement des SAGE au 08 septembre 2020



LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) :

Outils territoriaux de gouvernance

Le bassin Artois-Picardie compte 15 SAGE, dont 13 ont au 31/12/2020 été présentés en comité de bassin en vue de leur mise en œuvre, au cours de 2020 ou des années précédentes. C'est par ailleurs le seul des 6 bassins hydrographiques Français à être entièrement couvert par une démarche de SAGE

Les évènements marquants et l'avancée des SAGE en 2020 :

21 et 22 septembre 2020 : Journées techniques sous format dématérialisé à destination des animateurs SAGE

Septembre – Novembre 2020 : Tournée des SAGE (Cf. encart ci-dessous)

11/12/2020 : Présentation du SAGE Audomarois en comité de bassin en vue de la révision de sa mise en œuvre

Chiffre

2

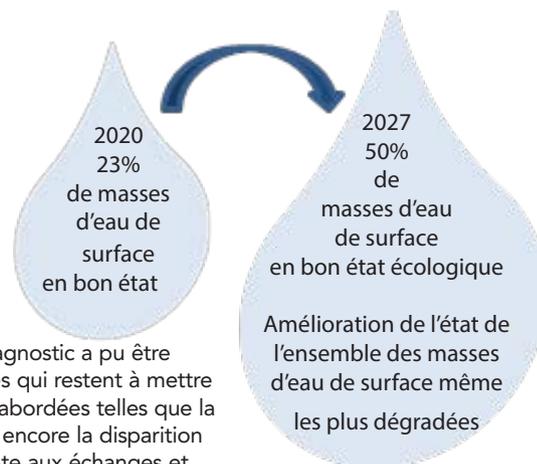
Nombre de SAGE soumis pour avis aux comités de bassin courant 2020 en vue de leur mise en œuvre pour un objectif 2020 fixé à 1 SAGE. Il s'agit du SAGE Marque-Deûle et du SAGE de la Sensée

LA TOURNEE DES SAGE POUR MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a organisé de septembre à novembre 2020 une série de réunions à destination des Commissions Locales de l'Eau élargies des 15 SAGE du bassin, soit entre 30 et 100 personnes par SAGE (élus locaux, représentants de l'Etat, syndicats de eaux, associations, représentants des syndicats agricoles...). Bien qu'à fin 2020, 2 réunions n'avaient pu se tenir du fait de la situation sanitaire, la « tournée des SAGE » avait déjà mobilisée près de 700 participants.

Au travers de la présentation des fiches masses d'eau (97 au total pour le bassin), un diagnostic a pu être effectué pour chaque territoire avec la présentation des actions déjà accomplies et celles qui restent à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif d'amélioration. Différentes thématiques ont ainsi été abordées telles que la gestion quantitative de la ressource, la gestion des eaux pluviales, l'érosion des sols, ou encore la disparition des zones humides, le tout dans un esprit de concertation, accordant une part importante aux échanges et aux débats.

Ces réunions ont ainsi été l'occasion d'une part de partager sur les enjeux et les objectifs de la gestion de l'eau pour la période 2022-2027, qui correspond à la période du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), actuellement en cours d'élaboration, et d'autre part de préparer la consultation du public à venir pour 2021.



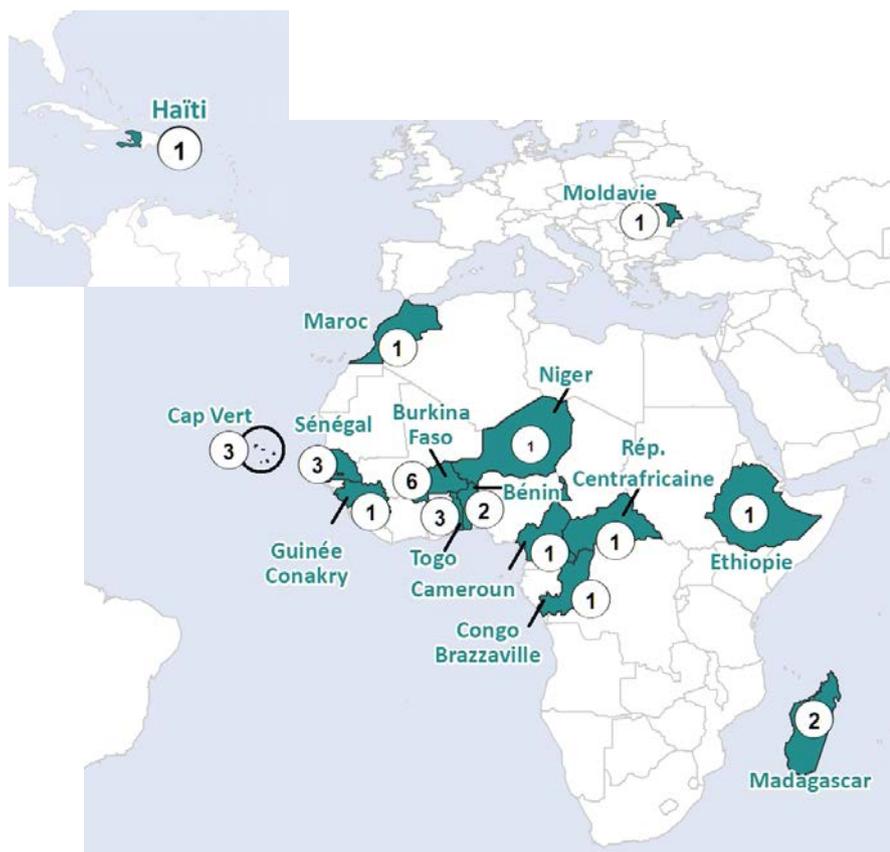


LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

SOLIDAIRES POUR L'AVENIR DE L'EAU

Les agences de l'eau partagent leur expertise, dans le domaine de l'eau, par des actions de solidarité à l'international. Elles apportent leur soutien financier aux porteurs de projets publics et privés (collectivités, ONG, associations) en mobilisant jusqu'à 1 % de leurs recettes de redevances pour le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement.

Ainsi, elles proposent d'adapter leur modèle de gestion de l'eau (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) dans le cadre de la coopération institutionnelle et permettent un accès durable à l'eau potable et l'assainissement, dans le cadre de la coopération décentralisée.



Chiffres

1,718 M€

consacrés pour la coopération internationale (institutionnelle et décentralisée)

3

Nombre de jumelages actifs

Plus de 130 000

Nombre de personnes aidées dans le cadre des projets soutenus financièrement par l'Agence

La coopération institutionnelle

La situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde est alarmante : 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 4,5 milliards n'ont pas de solution d'assainissement.

Les effets du changement climatique et le stress hydrique grandissant impactent lourdement ce constat.

Les Agences de l'Eau participent activement à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable de l'Agenda 2030, en particulier l'ODD 6 « Garantir un accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous ». Dans ce contexte mondial, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est reconnue comme étant une réponse durable aux enjeux planétaires de l'eau. Elle est complémentaire aux projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement mis en place au titre de la coopération décentralisée.



Credit photo : Programme Solidarité Eau

Au 31/12/2020, l'Agence de l'eau Artois-Picardie compte 3 jumelages actifs : Moldavie, Géorgie et Arménie. Elle est impliquée au Sénégal et à Madagascar grâce aux réseaux « RAN 'Eau » pilotés par l'ONG Programme Solidarité Eau. Ces deux réseaux permettent aux acteurs de l'eau français et aux ONG d'échanger avec les collectivités bénéficiaires sur les projets eau et assainissement. 0,281 M € d'autorisations d'engagement ont été consacrés en 2020 à la coopération institutionnelle.

MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITE ET DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE (SFN) AU PROCHAIN FORUM MONDIAL DE L'EAU

Compte tenu de l'importance des partenariats des agences au Sénégal et en Afrique subsaharienne, le Partenariat Français pour l'Eau a proposé un plan triennal « Eau et changement climatique » mettant en valeur 3 thèmes portés par les Agences de l'Eau :

- les objectifs de développement durable et l'urgence (Rhône Méditerranée Corse et Rhin Meuse),
- le changement climatique (Loire Bretagne et Adour Garonne),
- la biodiversité et les solutions fondées sur la nature (Artois Picardie et Seine Normandie),

Plusieurs exemples de notre bassin sont mis en valeur dans le cadre des conférences préparatoires, d'éditions de documents ...



Credit photo : ADOPTA

La coopération décentralisée

La coopération décentralisée est légitimée par la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, qui permet aux Agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% des recettes issues des redevances, pour des aides d'urgence ou des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ceci représente entre 0,50€ et 0,75€ par an et par ménage sur la facture d'eau.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a décidé en 2020 de soutenir 28 projets qui se répartissent au sein de 15 pays (cf. carte page 39), et qui permettront d'améliorer l'accès à l'eau et/ou à l'assainissement de 133 000 personnes.

Ces projets se traduiront par des réalisations variées parmi lesquelles :

- La création ou la rénovation de puits, forages, installation de pompes et de bornes fontaines et le développement du réseau d'adduction d'eau potable.
- L'installation de latrines, WC et l'extension du réseau d'assainissement.
- La sensibilisation des populations locales aux règles d'hygiène et au respect de l'environnement.
- La mise en place de comités d'usagers chargés de la gouvernance de l'eau.

En 2020, 1,437 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommées dans le cadre de la coopération décentralisée.

SOUTENIR DES PROJETS PLUS AMBITIEUX ET DURABLES AVEC LA MISE EN PLACE D'UN FONDS EAU AVEC LE DUNKERQUOIS

En 2019, l'Agence a souhaité donner plus de lisibilité et de cohérence à la politique « Action Internationale ».

Des orientations ont été partagées en instances, en particulier la mise en place d'un Fonds Eau à l'instar de celui du Grand Lyon.

La Communauté Urbaine de Dunkerque et le Syndicat d'Eau du Dunkerquois sont déjà très investis dans la coopération internationale, ils entretiennent des échanges réguliers avec les Comores, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et la Palestine.

Le territoire dunkerquois a beaucoup d'atouts : secteur de transition entre eaux intérieures et maritimes, polders, ouverture portuaire, forte implication dans le développement durable.

Des modalités financières seront testées en 2021 et seront proposées à d'autres partenaires déjà investis dans des échanges internationaux.



Crédit photo : Communauté urbaine de Dunkerque

LUD'EAU
thèque



LUD'EAU
sciences
SCIENCES
ET VIE DE LA TERRE



LUD'EAU
lab

LA SENSIBILISATION

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

L'éducation à l'eau, un enjeu majeur

Depuis son origine l'Agence se mobilise pour sensibiliser le public et particulièrement les plus jeunes à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité.

Réussir l'éducation est un véritable défi. Pour mener à bien cette politique, l'Agence poursuit sa collaboration avec l'Education Nationale, et notamment, avec Caroline Horgnies et Frédéric Pinteau, 2 professeurs présents aux côtés de l'Agence pour développer des contenus et supports pédagogiques.

2020 marque la finalisation de 2 outils :

- **Le jeu de cartes Lud'eau nature.** Composé de 106 cartes, ce jeu de sensibilisation à la biodiversité est le fruit d'un partenariat entre l'Agence de l'Eau Artois Picardie, Espaces Naturels Régionaux et l'Education Nationale. Lancé officiellement le 8 décembre 2020, il est depuis diffusé auprès des établissements scolaires et du monde associatifs afin d'assurer à un maximum de joueurs, des heures de découverte et de convivialité.
- **La valise pédagogique.** C'est un outil qui a exigé près de 3 ans de réflexion et de travail. Elle présente un ensemble d'outils permettant de sensibiliser les élèves de cycle 3 sur la thématique de l'eau : jeu de plateau, posters et magnets, livrets et fiches d'expériences, kit labo... Finalisé en 2020, cet outil sera lancé officiellement prochainement pour être diffusé et mis à disposition des enseignants de cycle 3 de l'académie de Lille.

La mission Education a intégré en 2020, la GréB (Gouvernance Régionale de la Biodiversité) et précisément la brique consacrée à l'éducation à la biodiversité et à la géodiversité. C'est une belle opportunité de mise en synergie et de mise en cohérence des dispositifs de chacune des structures participantes.

Une montée en puissance sur les réseaux sociaux

En 2020, face à la situation sanitaire, la communication digitale a progressé et celle sur les réseaux sociaux en fait partie. Depuis septembre 2020, nous avons entamé une multiplication de nos publications sur Facebook, Twitter et LinkedIn sous 4 axes :

Parmi les actions qui ont été menées en 2020 dans ce cadre figurent par exemple :

- la promotion des services de l'Agence. L'objectif est de faire connaître les actions de l'agence : appels à projets, sortie d'outils pédagogiques, projets financés par l'agence,
- les événements sur la thématique Eau et Biodiversité qui peuvent intéresser nos abonnés
- Le 3^{ème} axe renvoie à l'éducation à l'eau et la biodiversité, avec de l'information pédagogique,
- 4^{ème} axe : Le divertissement : pour impliquer, inciter à commenter et prendre part d'une certaine manière aux actions de l'agence.

Chiffres

0,472 M€

d'autorisations
d'engagement consacrées
à la communication et à la
sensibilisation en 2020.

1137

Abonnés sur Facebook

617

Abonnés sur Twitter



LA CONNAISSANCE



METTRE A DISPOSITION DU PUBLIC DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES FIABLES

La publication des données sur le site de l'Agence

La partie Données sur l'eau du site de l'Agence permet la diffusion des données environnementales détenues par l'Agence. Ainsi, les données de référence du bassin (communes, masses d'eau, etc.), la qualité des eaux, les prélèvements sur la ressource, les stations d'épuration, etc sont mis à disposition sous forme de fichiers à télécharger mis à jour annuellement.

Un outil interactif de consultation des données permet à l'internaute de consulter et télécharger les données des stations de mesure de la qualité des cours d'eau, des masses d'eau et des communes

La cartothèque du site de l'agence permet aux internautes de trouver :

- des cartes au format PDF, téléchargeables et utilisables directement par les usagers ;
- des cartes interactives sur différentes thématiques.

Complémentaire du portail de bassin artois-picardie

Le portail de bassin Artois-Picardie est un site internet, fruit de la collaboration entre la DREAL et l'Agence, qui fournit au grand public et aux acteurs du domaine de l'eau un accès aux informations et aux données sur l'eau du bassin toutes thématiques confondues. Les données agence y sont diffusées ainsi que les données des autres acteurs de l'eau.

La publication des données par Web Services

L'Agence propose des services web permettant de consulter les données sur la qualité des eaux superficielles. Ces services sont accessibles à tous en utilisant un logiciel spécifique de requête web.

Alimentation de bases nationales

Les données géographiques de l'agence sont publiées sur un répertoire national, le site data eaufrance (<http://www.data.eaufrance.fr/>). Ces données sont proposées gratuitement, dans des formats électroniques exploitables, et sous licence ouverte.

L'agence alimente les banques de données nationales dans le domaine de l'eau (Naïades, Banque Nationale des Prélèvements sur l'Eau, ADES...).

Chiffre

07/12/20

Date à laquelle les dernières données environnementales 2019 attendues, ont été mises à disposition du public après avoir été validées par les services de l'Agence, soit 3 semaines avant l'objectif fixé au 31/12/2020.

CONNAITRE LA QUALITE DES MASSES D'EAU

La surveillance de la qualité des eaux de surface

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau du bassin a été menée conformément aux arrêtés surveillance et évaluation de juillet et août 2015. Plus de 1 000 000 de résultats d'analyses, chimiques, physico-chimiques et biologiques, ont ainsi été bancarisés en 2020. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Programme De Mesures et donc d'améliorer l'efficacité de nos aides.

Le traitement des résultats de l'année précédente permet de constater une baisse de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface : sur le bassin aux environs de 30% de bon état physico-chimique.

Sur la thématique des substances prioritaires, l'Agence a réalisé le suivi nécessaire pour évaluer l'état chimique à la fois sur les supports eau et gammars (crevette d'eau douce) avec 3 campagnes de bioaccumulation des substances en 2020. L'ensemble de ces résultats répond aux objectifs européens de la directive 2013/39/UE et permettra de mettre à jour l'évaluation de l'état chimique.

Les travaux sur la connaissance continuent à contribuer à affiner l'état de connaissances de l'état de nos masses d'eaux (physico-chimie, chimie, biologie, hydromorphologie) et compléter les diagnostics de l'état des. En termes d'expertise sur la qualité biologique des cours d'eau, l'Indice Invertébrés Multi-métriques (I2M2) a fait l'objet d'une étude sur les Hydro Ecorégions (HER) spécifiques à notre région (9A, 9 et 10) pour analyser les déclassements sur ces HER et identifier les solutions à mettre en œuvre en prévision de son utilisation pour le prochain cycle de gestion. Une deuxième étude sur la mise en œuvre des solutions proposées débute en 2021.

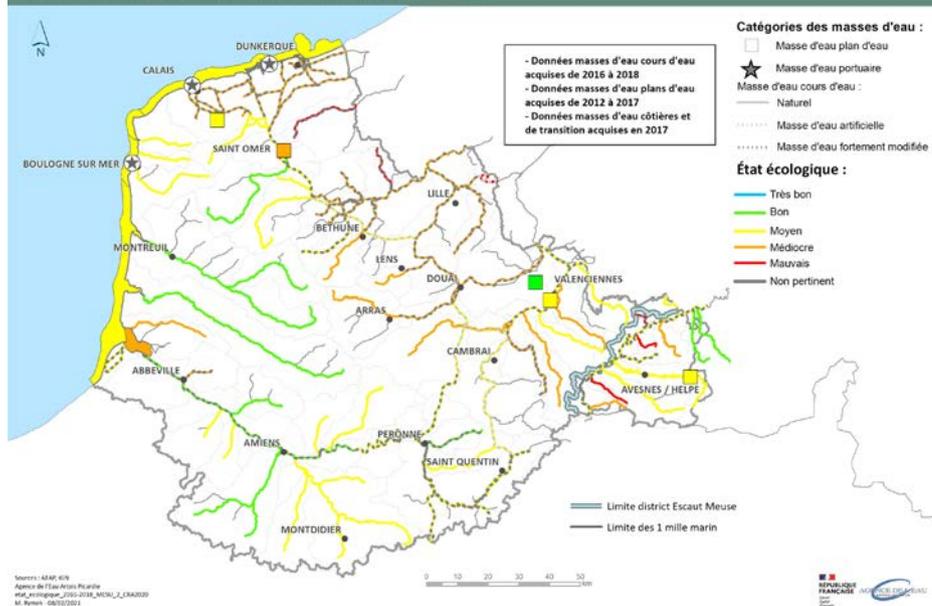
La surveillance de la qualité des eaux souterraines

Les eaux souterraines ont fait l'objet d'un suivi réglementaire avec près de 600 000 résultats d'analyse reçus au cours de l'année 2020, sur les 180 points de mesure que suit l'Agence. Sur les 17 masses d'eau souterraine du bassin Artois-Picardie, 5 sont en bon état et nécessitent comme l'ensemble du bassin d'engager une étude de détermination du fond géochimique notamment sur les métalloïdes et le biseau salin.

La réflexion sur l'optimisation de nos réseaux de surveillance (RCS et RCO), engagée en 2020, requiert également 2 études : une sur la représentativité du réseau de contrôle opérationnel (qui doit prendre en compte l'étude sur la détermination du fond géochimique) et une autre sur le rattachement des points d'eau aux entités du nouveau référentiel BDLISA (Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères). Elles ont pour objectif de rendre d'une part plus pertinent le suivi des stations de surveillance et d'autre part d'affiner l'analyse et l'élaboration de nos plans d'action en définissant, de la manière la plus fine que possible, les entités hydrogéologiques, constitutives de la masse d'eau, déclassées par un ou plusieurs paramètres.

Enfin notre nouveau marché de prélèvements et d'analyses des masses d'eau souterraine a été notifié en novembre 2020 pour un démarrage début d'année 2021.

État écologique des masses d'eau de surface



Chiffres

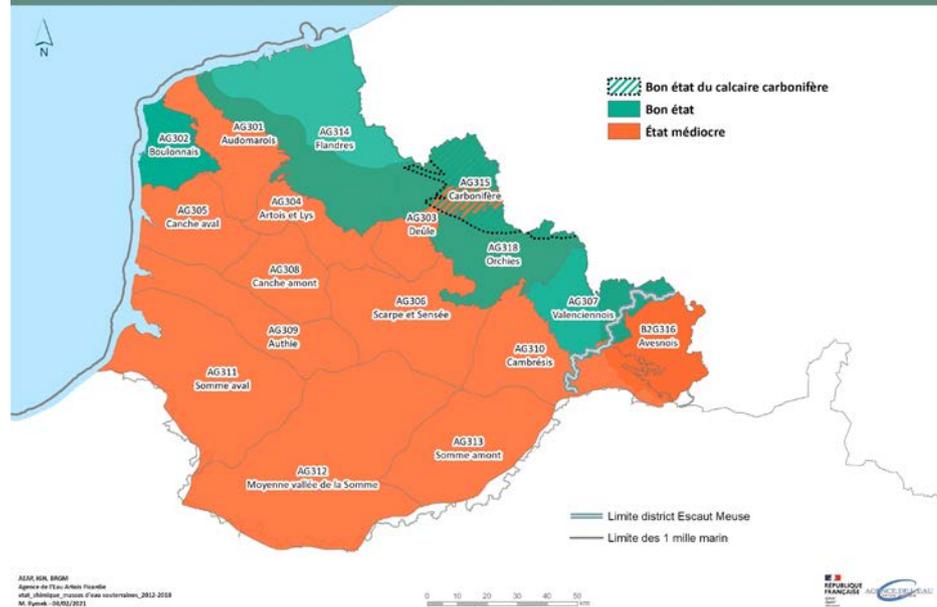
18 %

Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique

1 000 000

Résultats d'analyses eau de surface bancarisés

État chimique des masses d'eau souterraines (données 2012-2018)



600 000

Résultats d'analyses eau souterraines bancarisés



LES MOYENS ET LES RESULTATS

LE BILAN FINANCIER

Les recettes

Recettes	CF 2020	Budget rectificatif n°1 pour 2020	Réalisation
	En M€	En M€	En %
Redevances	143,27	138,17	103,69%
Autres recettes	2,14	3,10	69,03%
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	145,41	141,27	102,93%

A ces recettes budgétaires s'ajoutent 30,67 M€ de recettes non budgétaires issues des remboursements d'avances accordées dans le cadre des programmes d'intervention, et des remboursements des prêts au personnel contractés jusqu'en 2010.

Les autorisations d'engagement

Consommation des autorisations d'engagement	CF 2020	Budget rectificatif n°1 pour 2020	Consommation du budget
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,45	11,80	97,03%
Fonctionnement	2,38	3,34	71,26%
Intervention	192,28	192,57	99,85%
Investissement	1,11	1,52	73,03%
TOTAL	207,22	209,23	99,04%

Les crédits de paiement

Crédits de paiement	CF 2020	Budget rectificatif n°1 pour 2020	Consommation du budget
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,45	11,80	97,03%
Fonctionnement	2,22	3,41	65,10%
Intervention	134,21	134,58	99,73%
Investissement	1,17	1,72	68,02%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	149,05	151,51	98,38%

A ces dépenses budgétaires s'ajoutent 41,97 M€ de dépenses non budgétaires liées aux versements des avances accordées dans le cadre du programme d'intervention

@ En savoir +

Vous souhaitez en savoir davantage sur le bilan financier de l'Agence ? Un rapport détaillé est disponible sur internet : <http://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delibs-20210311-ca.pdf>

Chiffres

-3,05 %

Evolution des dépenses de fonctionnement courant et de personnel entre le compte financier 2019 et le compte financier 2020

+23,64 %

Taux d'évolution des restes à payer

Cette hausse est due à la construction d'un budget rectificatif n°1 qui a augmenté les autorisations d'engagement de 49 M€ sur l'année 2020 dans le cadre des mesures d'urgence et du plan de reprise lié à la pandémie de COVID-19.

98,83 M€

Niveau de la trésorerie au 31/12/2020

(Ce montant comprend 3 M€ encaissés temporairement au titre de la redevance pour pollutions diffuses pour le compte des autres Agences, le montant de la trésorerie revenant à l'Agence Artois-Picardie s'élève donc à 95,83 M€.

ANNEXE B

MISSION	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gouvernance, planification et international	14,618	15,213	15,974				
- Fonctionnement institutionnel	4,400	4,112	4,187				
- DCE (SDAGE, pgme de mesures, pgme de surveillance, districts internationaux)	6,279	7,645	8,978				
- Elaboration et suivi des SAGE	2,489	2,293	2,099				
- Action internationale hors districts internationaux	1,450	1,163	0,710				
Connaissance (milieux, pressions)	11,086	8,952	8,534				
- Réseaux de mesure et gestion des données	8,011	6,262	5,685				
- Etudes générales, connaissance	3,075	2,690	2,849				
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau	59,129	56,715	54,819				
- Pilotage des aides	8,150	7,640	6,802				
- Animation pour la réalisation des politiques nationales et territoriales de gestion de l'eau	14,298	13,113	14,271				
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	36,681	35,962	33,746				
Redevances	17,166	17,275	17,129				
- Définition des référentiels et gestion du rôle	1,827	1,762	1,829				
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit	8,508	8,588	8,309				
- Perception pour les 6 bassins de la Redevance de Pollutions Diffuses	6,831	6,925	6,991				
Pilotage de l'établissement et Fonctions support	49,986	49,195	46,208				
- Pilotage de l'établissement	5,821	5,028	4,345				
- Budget, suivi financier et exécution comptable	12,898	11,648	10,714				
- Affaires générales	11,041	12,586	12,101				
- Information, Communication, Documentation	8,473	9,450	7,817				
- GRH	5,837	5,411	5,508				
- Informatique et systèmes d'information	5,916	5,072	5,723				
Solde des mises à disposition	-	-	-				
Solde des Dispenses syndicales ou électives	0,615	0,750	0,776				
TOTAL	152,600	148,100	143,440				
PLAFOND AUTORISE EN ETPT	152,600	148,100	144,100				

LES RESSOURCES HUMAINES

Les impacts de la crise sanitaire sur la gestion RH de l'établissement

L'activité RH a été fortement impactée par la pandémie de COVID-19.

En 2020, dès la mise en place du 1er confinement, l'Agence a réactualisé son plan de continuité de l'activité en tenant compte du fait que seuls 24 agents bénéficiaient en mars 2020 du dispositif de télétravail et que certaines tâches n'étaient pas dématérialisées. Il a donc été décidé le maintien d'une activité en présentiel à hauteur de 10 à 15% des effectifs chaque jour. Différentes procédures ont été adaptées, comme la gestion du temps et des congés, le dialogue social a été renforcé pendant les périodes de crise avec la tenue d'une réunion informelle hebdomadaire avec les représentants du personnel, et un suivi de l'activité avec rapportage auprès de la tutelle a été mis en place.

Les confinements n'ont en outre pas permis la tenue normale des formations. Un effort a été effectué afin de porter à connaissance du personnel toute l'offre de formation à distance sans pour autant permettre la réalisation de toutes les actions de formation prévues.

La mise en œuvre du schéma de réorganisation

La 1^{ère} phase du processus de réorganisation 2019-2022 de l'Agence de l'eau Artois-Picardie adoptée lors du Comité Technique du 19 décembre 2019, a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020. Elle s'est traduite par le changement de service de 31 agents ainsi que par le changement de poste de 14 agents suite à la suppression de leur précédent poste ou à la modification substantielle de leur activité. Une bourse aux postes a complété ce dispositif avec la tenue de 27 entretiens pour 14 postes à pourvoir.

En 2020, la 2^{ème} phase de la réorganisation a été adoptée. Elle s'est traduite par la création au 1^{er} janvier 2021 de deux nouvelles directions (regroupant 30 agents à la direction des finances et de la fiscalité écologique et 26, à la direction des affaires générales et institutionnelles) à partir de 3 directions auparavant.

Chiffres

0,69

Nombre moyen de jours de formation continue par agent ETP pour un objectif de 4 jours (effet COVID-19)

78 %

Pourcentage d'avancement du chantier de mutualisation redevances

70 %

Pourcentage d'avancement du chantier de mutualisation juridique

143,44

Plafond d'emplois en ETPT pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie en 2020

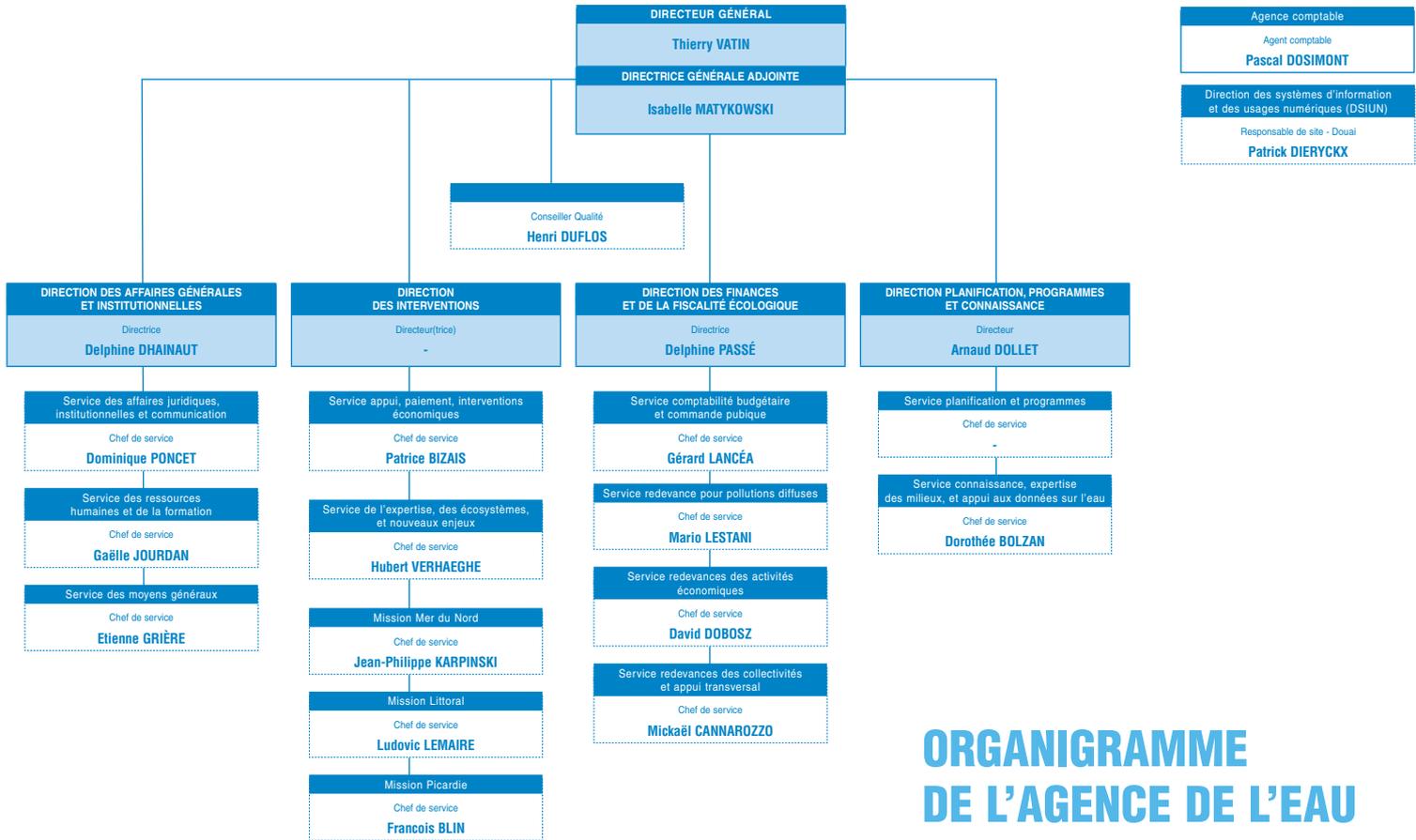
RESULTATS SYNTHETIQUES 2020 DES INDICATEURS DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2020	Réalisation 2020		Intitulé de l'indicateur	Objectif 2020	Réalisation 2020	
Indicateur G-1.1 : Respecter les échéances d'élaboration du SDAGE 2022-2027 (Etat des lieux, consultation du public...) Consultation du public sur le projet SDAGE/PDM fin 2020	OUI	OUI	✓	Indicateur P-3.1d (Indicateur de bassin) : Nombre total de km d'ouvrages de lutte contre l'érosion financés par l'Agence	15	0	✗
Indicateur G-1.2 : Nombre de SAGE soumis pour avis aux comités de bassin en vue de leur mise en œuvre	1	2	✓	Indicateur P-3.3 (indicateur expérimental -> Pas de cible) : Nombre d'expérimentations de dispositifs de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et d'eaux pluviales		0	
Indicateur C-1 : Tenue à jour des données environnementales fiables, à disposition du public Données 2019 mises en ligne avant le 31/12/2020	OUI	OUI	✓	Indicateur P-4.1 (Indicateur de suivi -> Pas de cible) : Surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement		954 857m ²	
Indicateur C-2 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique		18%		Indicateur P-4.2 : Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable)	5	3	⊖
Indicateur C-3.1 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volumes annuels prélevés par usage (collectivités, industries hors EDF, agriculture)		769,1Mm ³		Indicateur P-4.3 : Quantité de substances prioritaires et dangereuses prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales éliminées	500	0	✗
Indicateur P-0a : Pourcentage du programme consacré au changement climatique	28%	34,84%	✓	Indicateur P-5a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volume d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés		0,762 Mm ³	
Indicateur P-0b : Montants engagés sur des solutions fondées sur la nature	14,5 M€	22,448 M€	✓	Indicateur P-5b : Nombre de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) accompagnés par l'Agence	1	0	✗
Indicateur P-1.1 : Nombre de captages dits "prioritaires" identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions	60	60	✓	Indicateur R-2 : Taux de redevances contrôlées (en montants) Taux de redevables contrôlés (en nombres)	5% 5%	13,66% 13,33%	✓
Indicateur P-1.2a : Montant engagé pour des aides en faveur de pratiques agricoles les plus favorables à l'environnement (PSE, Bio, MAEC)	4	2,323 M€	✗	Indicateur F-1 : Nb de jours de formation continue par agent ETP	4	0,69	⊖
Indicateur P-1.2b : Nombre de groupes "30 000" prévus par le plan écophyto aidés par l'Agence	3	2	⊖	Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 1 - Redevances	70%	78%	✓
Indicateur P-2a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Montants engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (Solidarité Urbain/Rural)		39,670 M€		Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 7 - Juridique	80%	70%	⊖
Indicateur P-2b (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Nombre de contrats de progrès aidés par l'Agence		80		Indicateur F-2.2 : Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)	92,60%	93,44%	✓
Indicateur P-3.1a : Km de linéaire de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques aidés par l'Agence	10 Km	74,85 Km	✓	Indicateur F-3 : Pourcentage d'évolution du montant des dépenses de fonctionnement courant et de personnel	-0,85%	-3,05%	✓
Indicateur P-3.1b : Nb d'ouvrages en liste 2 aidés pour être rendus franchissables	20	35	✓	Indicateur F-4 : Taux d'exécution des restes à payer		23,64%	
Indicateur P-3.1c : Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'Agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	4 550 Ha	11 498 Ha	✓	Indicateur F-5 : Mise en place d'une cartographie des risques (O/N) Mise en place d'un plan d'actions (O/N) Si oui, variation du taux de risques non maîtrisés	OUI OUI	OUI NON	⊖

Légende :

Cible atteinte ou dépassée :  Résultats proches de la cible :  Cible non atteinte : 

ORGANIGRAMME



RENOUVELLEMENT DU CA EN 2021



LES NOUVEAUX MEMBRES DU CA (MANDAT 2021-2027)

ELISENT AU SCRUTIN UNINOMINAL MAJORITAIRE A DEUX TOURS POUR 3 ANS

PRESIDENT (nommé pour 3 ans par Décret)			
PREMIER VICE-PRESIDENT : SAVARIEGO Isabelle (Délibération n°21-A-002)			
SECOND VICE-PRESIDENT : LEFEBVRE Jérôme (Délibération n°21-A-003)			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES	Région	DUJARDIN Jean-Marc	
	Départements	DISSAUX Jean-Claude VANNOBEL Bernadette	
	Communes ou autres groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand RAOULT Paul	PASSEBOSC Brigitte ROSSIGNOL Françoise BEZIRARD Alain SAVARIEGO Isabelle
		EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle LENGLET Bernard
USAGERS NON ECONOMIQUES	Assoc. agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	
	Assoc. agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie PATRIS Jacques	
	Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	
	1 autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc	
	Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	
USAGERS ECONOMIQUES	Professions Agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	
	Prof. de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	
	Professions industrielles	ROBERT Clément	
	2 autres représentants du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme CRETE Françoise	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	DREAL HDFdélégué de Bassin ou son représentant		
	Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant		
	SGAR HDF ou son représentant		
	DG Délégué du BRGM ou son représentant		
	DRAAF HDF ou son représentant		
	DRFIP HDF et du Nord ou son représentant		
	DG de l'OFB ou son représentant		
	DIRM Manche est-mer du Nord ou son représentant		
	Directeur du GPM de Dunkerque ou son représentant		
	DG de VNF ou son représentant		
	Directrice du CELRL ou son représentant		
REPRESENTANTS DU PERSONNEL	Titulaire	PENISSON Bruno	
	Suppléant	VERHAEGHE Séverine	

L'AGENCE DE L'EAU Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie, établissement public administratif du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau en contribuant à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour agir, l'Agence de l'eau perçoit auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) des redevances qui sont utilisées pour apporter des aides financières aux personnes publiques ou privées qui réalisent des actions ou des projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau ou la préservation de la biodiversité.

Elle exerce sa compétence sur un bassin hydrographique d'environ 20 000 Km² comprenant l'intégralité des départements du Nord et du Pas de Calais, ainsi qu'une partie des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Pour cela, l'Agence de l'eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail de 144 collaborateurs répartis sur 3 sites : Douai (le siège), Amiens et Boulogne sur mer, assurant ainsi une proximité avec l'ensemble de ses partenaires.



Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline DESBORDES – Centre Tertiaire de l'Arsenal – BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15

Mission Mer du Nord

200 rue Marceline DESBORDES
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

Mission Picardie

64 bis rue du Vivier – BP 41725
80 017 AMIENS CEDEX 1

Mission Littoral

Centre Directionnel
56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

Retrouvez-nous sur

www.eau-artois-picardie.fr

